

RAPPORT D'ACTIVITE 2019



Association l'Îlot

4, rue de Lübeck - 67000 STRASBOURG

presidence@lilot-asso.eu

coordination@lilot-asso.eu

social@lilot-asso.eu

03 88 55 74 83

<http://www.lilot-asso.eu>

“ *Le succès c'est se promener
d'échecs en échecs
tout en restant motivé* ”

Citation de Winston Churchill sur le tableau noir dans la cuisine de
l'Îlot le 11 septembre 2019

SOMMAIRE

Rapport Moral du Président	8
METHODOLOGIE	11
I- Genèse d'un Îlot	12
A) La maison l'Îlot	13
1) Localisation de l'Îlot	13
2) La satisfaction des habitants sur les locaux	14
3) Investissements dans l'entretien des locaux et leur sécurisation	15
B) Un Îlot sur un territoire et dans un réseau partenarial	16
1) L'Îlot et ses partenaires	16
2) La rentrée des associations	17
C) L'Îlot, une association qui s'ancre et se structure	18
1) Les financements 2019	18
2) L'Îlot, une association qui se professionnalise en tant qu'employeur	19
3) L'achat d'un véhicule	21
II- Les habitant.e.s de l'Îlot	22
A) Le processus d'admission de l'Îlot	22
1) Les candidatures	22
2) Les commissions d'admission	25
B) Bilan de l'occupation de la maison l'Îlot en 2019	26
1) La capacité d'accueil de l'Îlot	26
2) Historique des entrées et durée d'occupation	27

C) Typologie du public	29
1) <i>Qui sont donc les habitants de l'Îlot ?</i>	29
2) <i>Caractéristiques communes du public</i>	30
D) Investissement collectif et personnel	30
1) <i>Investissement personnel dans le collectif</i>	30
2) <i>Positionnement et projets personnels des habitant.e.s</i>	32
3) <i>Le Conseil des Habitant.e.s</i>	33
4) <i>La construction collective du cadre</i>	35
5) <i>Incidents de l'année 2019 et repositionnement du cadre de l'Îlot</i>	36
III- L'accompagnement au quotidien	38
A) L'accompagnement des habitant.e.s de l'Îlot	39
1) <i>L'accueil des animaux : un plus pour les habitant.e.s</i>	39
2) <i>L'accompagnement à l'accès aux droits et vers l'autonomie</i>	40
3) <i>L'insertion socio-professionnelle</i>	41
4) <i>L'accès aux soins et la prise en compte de la santé des habitant.e.s</i>	44
5) <i>Addictions, démarche, de prévention et réduction des risques</i>	45
B) Les actions collectives et ateliers participatifs	46
1) <i>Activités et ateliers à l'Îlot</i>	46
2) <i>Les sorties extérieures</i>	57
C) La présence des bénévoles à l'Îlot	62
IV- Projets et perspectives 2020	64
A) Mise à jour des documents relatifs à la loi 2002-2	64
1) <i>Livret d'accueil et projet d'établissement</i>	64
2) <i>L'évaluation interne de l'association l'Îlot</i>	65
B) Actions collectives à l'Îlot à pérenniser en 2020	65
1) <i>Actions à l'intérieur des murs</i>	65
2) <i>Actions à l'extérieur des murs</i>	68
C) L'accueil des bénévoles	69
1) <i>Recherche de nouveaux bénévoles</i>	69
2) <i>Finalisation du guide bénévole</i>	69

D) Projets d'extension de l'association l'Îlot	70
1) <i>Extension au premier étage</i>	70
2) <i>Extension des places IML avec la demande d'agrément du parc privé</i>	70
3) <i>Projet Habitat de l'III</i>	71
4) <i>Renforcement de l'équipe</i>	71
E) L'accompagnement des salarié.e.s	72
1) Entretien individuel et bilan annuel	72
2) Groupes d'Analyse de Pratiques	72
3) Formation continue des salarié.e.s	73
CONCLUSION	74
ANNEXES	76
ANNEXE I - Procès verbal de l'Assemblée Générale de l'association l'Îlot du 26/04/2019	77
ANNEXE II - Les statuts de l'association	84
ANNEXE III- Le projet social	91
ANNEXE IV- L'organigramme	101
ANNEXE V - Questionnaire aux habitant.e.s	102

Rapport Moral du Président

Le droit au logement est un droit fondamental qui vieillit et qui n'est pourtant toujours pas respecté. Droit que nous, et d'autres associations, permettons toutefois de faire valoir une année de plus à Strasbourg. Si cette année a été riche de valeurs humaines, de collaborations et d'actions qui ont permis à de nombreuses personnes, sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, d'avoir un abri sur la tête, nous savons que ce n'est pas suffisant. Ces actions, encore trop portées par des citoyen.ne.s et associations, ne sont pas en assez grand nombre, en démontre les 265 personnes sans solutions d'hébergement recensées lors de la Nuit De La Solidarité de Strasbourg du 4 au 5 Mars 2020, et nous ne pouvons nous en satisfaire. C'est dans ce contexte que s'est trouvée le cœur de notre action cette année : faire respecter un droit, par notre activité, mais aussi amener la collectivité, notamment les pouvoirs publics, à le faire aussi, à avoir une nouvelle vision de la prise en charge des personnes sans-abris.

Je le répète cette année, parce que nous ne devons pas perdre cette notion de vue :

Peu importe les problématiques, la principale difficulté d'une personne n'ayant pas de chez-soi, c'est de ne pas en avoir. Ne pas avoir la possibilité d'habiter, ne pas avoir la possibilité de se reposer, de se soigner, de cuisiner, de recevoir, de se projeter à long terme, ni même de voter, voilà ce qui isole une personne de la société. Et c'est là où faire respecter le droit au logement à diverses personnes, de profils parfois très différents et sans obligation de projets, trouve son importance, parce que ce droit ouvre à d'autre, ce droit ouvre à la construction d'une personne dans la collectivité qui l'entoure.

Cette année encore, je le répète, l'habitat n'est pas une récompense, c'est une base de travail.

Au-delà des idées, nous travaillons pour et avec des personnes, avec toute la complexité de l'être humain. Les débuts de l'année 2019 ont été difficile, nous avons vécu des échecs, comme par exemples une exclusion et le blocage de notre extension au rez-de-chaussé.

Nous avons dû réfléchir à améliorer notre manière de prendre en charge les personnes que nous accompagnons, la construction du groupe, et nous renforcer structurellement.

Nous n'avons pas pu nous aggrandir et des départs sont venus impacter le fonctionnement de notre association.

Notre coordinatrice, ayant travaillé à l'Îlot depuis son ouverture, est partie pour prendre des fonctions de chef de service dans un autre secteur du champ social, et des habitant.e.s sont partis pour le meilleur, réjouissons nous en.

Nous avons aussi appris de bonnes nouvelles, qui ont mené à du changement au sein du Conseil d'Administration lors de notre dernière Assemblée Générale.

Nous avons passé ces difficultés, continué à construire l'association, en renforçant l'animation du groupe, en renforçant le Conseil d'Administration, les collaborations avec nos partenaires, les outils de pilotage et suivi budgétaire. Et pour cela, je ne peux que féliciter l'ensemble des parties prenantes.

C'est aussi l'occasion pour moi de noter, dans cette condition de garder l'esprit ouvert sur les pratiques, que ces événements nous ont apporté de l'expérience, ont été mélioratif, ont permis de consolider l'association, de continuer à construire avec les personnes que nous accompagnons. C'est en cela que l'échec doit résider, la capacité d'améliorer les choses à posteriori.

Pour cette seconde année d'existence, l'association l'Îlot a donc grandi avec une meilleure construction du groupe dans l'habitat, mais pas seulement. Elle a pris des initiatives et a continué son action vers l'extérieur pour que les pratiques de prise en charge changent.

Grâce au travail commun entre individus à la rue ou non, associations, représentant.e.s locaux.ales et instances nationales, les mentalités changent réellement, nous pouvons nous en féliciter, et tout cela doit continuer. C'est un fait que je n'avais pas observé depuis des années sur le territoire de Strasbourg, cela me donne de l'espoir, nous projette. Je relève ce point car l'Îlot a été partie prenante de ce mouvement, directement ou indirectement, bien souvent, des membres de notre association ont été en contact avec ces actions.

Le tissu associatif local s'est renforcé, les collaborations aussi, et l'Îlot a pris part entière dans les actions menées, comme par exemple avec la Nuit De La Solidarité de Strasbourg.

Grâce au renforcement du Conseil d'Administration associé à celui de nos salarié.e.s, cette année a aussi été une année de professionnalisation, sur les plans administratifs et budgétaires, comme sur le plan du soutien et accompagnement de ces dernier.ère.s avec la mise en place de la convention collective et l'ensemble des protections que ce cadre apporte et le renforcement horaire du poste d'animation. Cela a aussi été possible grâce à notre travail en confiance avec nos financeurs publics, il faut s'en réjouir et souhaiter que cela continue dans le futur.

C'est en cela que réside notre force, en notre capacité à collaborer, construire ensemble, avec chacun.e.

Premièrement à l'échelle de notre association, en continuité avec la création de notre association née d'un mouvement associatif et citoyen, avec une structure composée de personnes et d'habitant.e.s venant d'horizons et de structures préexistantes différentes, permettant de croiser nos expertises.

Deuxièmement vers l'extérieur, via des participations à des groupes de travail, cela engendrant des effets bien plus globaux que notre simple échelle à nos actes.

Mais aussi troisièmement avec un accueil et une chaleur du groupe d'habitant.e.s, qui a permis à de nombreuses personnes de la rue d'être héberger chez elles, selon leurs souhaits, ce qui a fait vivre notre association, tel qu'elle a été pensée dès ses débuts.

Je retiens de cette année que certes, nous avons connu des difficultés, nous ne nous sommes pas agrandi comme nous nous en étions donné l'objectif, certes nous n'avons toujours pas une taille critique. Mais face à tous ce que nous avons réalisé, qui vous sera exposé dans ce rapport d'activité et lors de l'Assemblée Générale, nous n'avons pas à rougir, et je souhaite remercier du fond du cœur l'ensemble des parties prenantes pour cela.

J'en profite pour saluer et remercier particulièrement au nom de tous les bénévoles de l'association nos deux salarié.e.s, Léna Malo et Guillaume Keller-Ruscher qui ont réalisé un formidable travail ainsi que tous les membres du Conseil d'Administration et les bénévoles !

Il s'agit maintenant de projeter L'Îlot dans sa troisième année.

A la fin de cette Assemblée Générale, il s'agira de discuter afin que le prochain bureau et les salarié.e.s aient un cap pour 2020-début 2021.

Alors continuons à nous mobiliser, à discuter tous ensemble, afin de continuer à développer nos idées, afin de continuer à rendre réalisable les alternatives !

Méthodologie

En vue de l'Assemblée Générale de l'association pour l'année 2019, nous avons souhaité faire de nouveau participer les habitants. Habitant et non habitante car au moment de la distribution des questionnaires, seuls des hommes occupaient la maison. Il nous semble important de les impliquer dans l'amélioration continue de l'association en sachant que ce sont les principaux concernés. C'est fondamental pour l'association et cela fait parti de son projet que de laisser la place à l'expression de tous sur ce qui fait la vie de l'Îlot.

Pour cela, nous avons distribué à chacun d'entre eux le questionnaire qui nous avait permis l'année précédente de relever leur satisfaction sur la question des locaux, de la vie quotidienne, des salarié.es, de l'accompagnement... Nous y avons ajouté deux questions, l'une concernant l'accompagnement vers le soin et l'autre concernant le conseil des habitant.es. Ce sont deux éléments que nous avons travaillé en cette année 2019 et que nous souhaitons donc évaluer.

Ce questionnaire nous a aussi permis de faire le point sur leurs projets personnels et la manière dont ils se projettent dans le collectif. Rééditer le questionnaire un an plus tard est intéressant dans l'analyse et la comparaison des données sur le long terme.

Les questionnaires ont été distribués en février 2020 à tous les habitants. Six habitants sur sept ont répondu. Une personne hébergée depuis maintenant plus d'un an et auparavant habitant de la maison a aussi été invitée à remplir le questionnaire. En effet, du fait de son passé dans l'association, de sa participation active dans le quotidien de la maison et de son investissement dans le collectif il nous paraissait important qu'elle puisse exprimer son ressenti. Nous n'avons malheureusement pas eu de retour de sa part.

L'année prochaine, il serait intéressant d'entamer une réflexion sur la place dans l'Îlot des personnes hébergées, surtout si elles résident dans la maison sur des temps conséquents.

Dans ce rapport d'activité, nous nous efforçons d'utiliser l'écriture inclusive car l'association l'Îlot a pour vocation d'accueillir des habitants et des habitantes. Seulement, la seule femme habitante de l'Îlot étant partie en septembre 2019 et s'étant peut impliquée dans les actions collectives, un certains nombre de projets ont été menés par des habitants et aussi souvent par des invités et invitées.

I- Genèse d'un Îlot

L'association l'Îlot est née d'une initiative d'acteur.trices associatif.ves et de citoyen.nes, regroupé.es sous la forme d'un collectif « les sans dents mais pas sans droits ». Dépassant une volonté initiale d'interpellation des pouvoirs publics sur le nombre croissant de personnes à la rue à Strasbourg, ils/elles ont été dans une relation de dialogue et de réflexion concertée avec ces derniers. De ce dialogue a émergé une proposition concrète et une volonté : celle de fournir un lieu de vie adapté et durable à des personnes ayant des longs parcours de rue et s'étant de fait éloignées des dispositifs d'hébergement classique.

S'inscrivant dans la démarche du « logement d'abord », le postulat de départ était de considérer que chaque personne quel que soit son histoire et les problématiques qu'elle rencontre, peut avoir et faire valoir le droit d'accéder à un logement. L'idée sous entendue étant de partir du logement comme d'un pré-requis et un point d'ancrage qui va permettre aux personnes accueillies de se poser, de se stabiliser, d'apporter une amélioration de leur situation et d'amener un mieux être.

Au printemps 2017, deux élu.e.s de l'Euro-métropole de Strasbourg ont évoqué la possibilité de mettre à disposition un bâtiment vacant du patrimoine de la ville de Strasbourg à une association pouvant présenter et porter un projet d'habitat partagé et participatif avec et pour un public en situation de vulnérabilité et à la rue.

L'Îlot a alors été constitué en association* pour écrire un projet social**, puis proposer de porter ce projet alternatif d'habitat copartagé.

Des rencontres avec les services de l'Etat ont permis de définir un cadre d'intervention et de financement en inscrivant ce nouveau projet dans un modèle existant celui de l'intermédiation locative.

La concrétisation du projet a mis une année à devenir une réalité, entre temps le bâtiment a été rétrocédé par la ville à l'un de ses bailleur public (Habitation Moderne) pour la gestion locative.

L'association l'Îlot a signé le 3 mai 2018 une convention d'occupation précaire avec le bailleur Habitation Moderne, actant la mise à disposition de l'association de deux logements pour une durée initiale d'une année. Convention qui été prolongée le 1ier mai 2019 jusqu'au 30 avril 2020.

* L'Îlot a été inscrite au registre des associations au Tribunal d'Instance de Strasbourg, le 27 Juillet 2017. Pour plus d'informations et consulter les statuts de l'association l'Îlot, se rendre à l'annexe II.

** Pour consulter le projet social, se rendre aux annexes.

A) La maison l'Îlot

1) Localisation de l'Îlot

La maison est un Îlot, à l'entrée du quartier du port du Rhin, quartier industriel en périphérie du centre ville, et du nouveau quartier des deux rives, à proximité du Rhin, fleuve et quartier faisant la jonction entre les deux villes frontalières ; et d'autant plus depuis avril 2017 avec l'extension du tram, entre Strasbourg et Kehl (Allemagne).

Un quartier à la fois périphérique et frontalier, peu résidentiel à l'heure actuelle, mais dans lequel des projets de développement sont en train de se construire, notamment autour du projet de la nouvelle COOP. L'Îlot devrait être ainsi amené à s'intégrer dans le processus de transformation enclenché dans ce quartier.

En cette année 2019, un nouveau projet est en cours de construction en face de la maison. En effet, le Port Autonome de Strasbourg fait construire sur le terrain à l'ouest de la maison, son nouveau siège social. Nous accueillerons notre nouveau voisin avec beaucoup de joie et nous espérons que de nombreux partenariats pourront se créer entre les salarié.es du PAS et les habitant.e.s et que la cohabitation se passera au mieux.

La maison que loue l'association se situe au 4 rue de Lübeck, en bordure du Port Autonome de Strasbourg, dans un bâtiment partagé entre plusieurs associations. L'association Lianes occupe ainsi le hall attenant à la maison.



Une maison de trois étages, à droite, dans laquelle le théâtre du Potimarron occupe le rez-de-chaussée pour du stockage de matériel, étage composé de sept pièces dont cinq chambres que l'association l'Îlot souhaiterait pouvoir intégrer en vue de les aménager et les transformer en places IML supplémentaires.

En attendant, l'association l'Îlot a pu renouvelé la convention d'occupation précaire et la mise à disposition de deux logements type F6 (l'un de 135m² et l'autre de 101m²), composé de 5 chambres pour le premier et deux chambres pour le second, et des pièces communes comme la cuisine, le salon, la réserve et les espaces sanitaires, ce qui a induit de fait un projet d'habitat co-partagé.

Au-delà de l'aménagement des locaux, afin de les sécuriser et de les rendre fonctionnels, il s'agissait de réfléchir à la manière d'accompagner les personnes amenées à intégrer et habiter ce lieu semi-collectif qu'allait devenir l'Îlot.

C'est une démarche réflexive que nous avons mené de manière partagée et concertée avec des partenaires du champ de l'accueil et de l'accompagnement des personnes en situation d'errance.

Tous les habitants se disent satisfaits de la localisation géographique de la maison. Pour l'un d'entre eux, "Il y a rien autour, c'est calme". La journée il y a certe un peu de trafic mais passé l'heure de pointe, les oiseaux recommencent à se faire entendre et les soirées sont calmes."

2) La satisfaction des habitants sur les locaux

Les réponses au questionnaire des habitants montrent que tous les habitants qui ont répondu trouvent les espaces personnels adaptés et pratiques. Ils n'ont cependant pas tous aménagé leur chambre. La moitié d'entre eux n'ont pas décoré leur espace personnel pour plusieurs raisons : "J'ai fait avec ce que j'avais"; "Non, il y a trop de bordel mais je veux le faire" ; "Oui et non car je n'emménage pas comme si c'était mon logement personnel".

En ce qui concerne les espaces collectifs, quatre personnes se disent satisfaites et deux autres sont plus mitigées. "Juste un WC et une douche pour sept personnes c'est pas assez." Au premier étage il y a seulement un espace sanitaire pour cinq chambres et si on compte les personnes invitées et hébergées, il y a souvent, en effet, plus de cinq personnes à les utiliser.

Pour une autre personne, sa satisfaction passe par l'hygiène des espaces collectifs qu'elle trouve ne pas être respectée. "Non car certains ne font rien ou peu pour la propreté".

Le local de stockage semble satisfaire un bon nombre des habitants. Seule une personne dit ne pas être satisfaite car "il n'est pas disponible". Cette année, l'équipe salariée et les habitant.e.s ont réfléchi, de nouveaux, à l'organisation de la réserve. Il a été décidé qu'elle resterait ouverte et accessible pour tous mais la disponibilité de l'espace de stockage semble encore faire parti des sujets à discuter dans un prochain conseil des habitant.es.

Contrairement à l'année dernière, la satisfaction concernant la boîte aux lettres commune est plus mitigée. Cela s'explique par le fait qu'elle s'est détériorée avec le temps. Un atelier sera proposé pour lui refaire une jeunesse. Nous pourrons aussi réfléchir à mettre en place des boîtes aux lettres individuelles. C'est d'ailleurs une idée qui a été émise par un des habitants dans les réponses au questionnaire.

Toujours en rapport avec le questionnaire, à la question, "Vous sentez-vous chez-vous ?" ; une personne n'a pas répondu ; une personne dit se sentir vraiment chez elle, une autre dit se sentir chez elle et trois autres se disent indifférents.

A la question "Vous sentez-vous bien ici ?", quatre personnes disent se sentir bien à l'Îlot, une personne se dit indifférente et une dernière personne dit ne pas se sentir bien.

3) Investissement dans l'entretien des locaux et leur sécurisation

Nous avons eu un coût d'entretien des locaux peu important en 2019, mis à part quelques achats relatifs à l'entretien des communs avec quelques achat d'entretiens courants mais aussi des petits investissements comme l'achat d'un Karcher à l'initiative d'un des habitants.

Deux autres habitants se sont investis sur l'entretien des abords de la maison, l'association Lianes lui mettant à disposition du matériel tel que bêche, pelle ou encore tondeuse à gazon. L'Îlot contribuant par sa sueur et en carburant pour la tondeuse.

L'association a également effectué des achats pour sécuriser les locaux et les occupant.e.s comme par l'acquisition de détecteurs de fumées ou d'extincteurs individuels.

En parallèle, l'association a re-souscrit à des assurances habitations et entrepris des démarches en vue de la souscription d'une responsabilité civile pour les habitants de l'îlot et les bénévoles de l'association, en plus de la RC dont bénéficie déjà chaque habitant.e ou personne intervenant dans les locaux de l'Îlot.

De manière générale, il n'y a pas eu d'investissements importants sur l'entretien, l'aménagement ou le sécurisation de la maison au cours de l'année 2019.

Ces investissements pourront se faire avec la pérennisation de l'Îlot dans ces locaux. De plus, la bâtisse étant ancienne nous pouvons présager que les coûts liés à l'entretien vont aller en augmentant au fur et à mesure des années.

B) Un Îlot sur un territoire et dans un réseau partenarial

1) L'Îlot et ses partenaires

Durant la phase de montage de l'Îlot, les membres de l'association sont allé.e.s rencontrer divers partenaires associatifs et/ou institutionnels afin d'affiner le projet social, tout en construisant des rapports partenariaux avec ces différents acteurs et actrices du champ de l'intervention sociale présent.e.s sur le territoire strasbourgeois.

Depuis la création de l'Îlot, nous avons continué à développer ce réseau partenarial et à s'inscrire dans le paysage associatif strasbourgeois.

L'Îlot a ainsi adhéré en 2019 à la Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS) et a continué à tisser des liens avec des associations telles que Aribus, Antenne, l'AAHJ, Caritas-Alsace, Entraide Le Relais, Ithaque, Lianes, Médecins Du Monde, le Secours Populaire Français du Bas-Rhin, le SIAO67, Vil.a.je, la Banque de l'Objet, l'association Desclick ou encore Tôt ou t'Art, afin de constituer un réseau partenarial d'expériences et de support à l'association.

C'est par ailleurs avec certaines de ces associations que s'est constitué un comité de suivi partenarial. Comité, composé des associations Ithaque, Lianes, du Secours Populaire Français du Bas-Rhin et de Vil.a.je, dont le rôle est et sera de veiller au respect du droit et de l'esprit du projet associatif, tout en apportant une expertise technique à l'association.

Nous avons aussi en cette année 2019, participé à la Journée des partenaires de la solidarité Ville et Eurométropole de Strasbourg. Cette journée a permis de rencontrer de nombreux.euses professionnel.le.s de l'action sociale et médico-sociale. L'association compte participer à d'autres événements comme celui-ci pour consolider des partenariats déjà existants et avoir l'occasion d'en créer de nouveaux.

Les salarié.e.s ont aussi assisté à des journées d'études et des conférences sur le thème du logement d'abord et de l'accompagnement vers et dans le logement. Ces temps ont amené les salarié.e.s à confronter le projet de l'association avec d'autres initiatives et à présenter l'association et son modèle d'accompagnement dans le logement.

L'Eurométropole de Strasbourg étant retenue comme territoire de mise en oeuvre accélérée du logement d'abord, elle s'est tournée vers différents acteurs dont l'Îlot pour engager une réflexion et un travail de collaboration. Les salarié.e.s ont ainsi participé aux différents groupes de travail sur la thématique.

2) La rentrée des associations

Nous avons aussi participé à la rentrée des associations en y tenant un stand commun avec nos voisin.e.s de l'association Lianes.



La rentrée des associations demande beaucoup de temps en terme d'organisation et de présence sur place pendant le week-end et finalement n'apporte que peu de résultats pour notre association.

En 2019, une dizaine de personnes intéressées par le projet ont été rencontrées. Pour autant, lors d'un apéritif pour fêter la bienvenue des nouveaux et nouvelles bénévoles, aucune des personnes rencontrées lors de la rentrée des associations n'a répondu à l'invitation.

Nous pensons que d'autres voies sont possibles pour engager des bénévoles dans le quotidien de l'Îlot et faire connaître l'association via d'autres actions de communication.

C) L'Îlot, une association qui s'ancre et se structure

En même temps que l'Îlot se renforce jour après jour, l'association l'Îlot a continué à se construire et à se structurer au cours de l'année 2019.

En date du 14 Juin 2019, l'association l'Îlot s'est ainsi vu renouveler ses agréments d'Intermédiation Locative et de Gestion Locative Sociale (ILGLS de type a) ainsi que ceux pour l'Ingénierie Sociale, Financière et Technique (ISFT) par la préfecture du Bas-Rhin pour une durée de 5 ans soit jusqu'en Juin 2024.

En parallèle à cette reconnaissance, de la part de l'Etat, de son activité de gestion locative sociale et d'une forme d'ingénierie sociale, l'association l'Îlot a entrepris des démarches pour se faire reconnaître d'intérêt général. Nous avons été informé que l'association l'Îlot remplit toutes les caractéristiques requises pour l'être.

1) Les financements 2019

Les financements publics en 2019 :

L'Etat et ses services déconcentrés avec ses directions départementales de la cohésion sociale et son pôle Hébergement et logement accompagné nous ont maintenu leur soutien via un financement double et en deux temps :

- avec le financement de dix places dans le cadre de l'IML pour l'année 2019 ;
- avec l'obtention d'un crédit de la DIHAL dans le cadre de l'AMI Logement d'Abord pour une extension du projet de l'Îlot en 2020.

L'association l'Îlot a également pu compter sur :

- le soutien réitéré de l'Eurométropole de Strasbourg, par la mise à disposition des locaux de son patrimoine à notre association et par un soutien financier renouvelé au budget de fonctionnement de l'Îlot.

En 2019 l'association l'Îlot a également pu se voir attribuer une aide exceptionnelle de la CAF du Bas-Rhin dans le cadre du dispositif expérimental de logement accompagnant de grand.e.s précaires sans domicile stable et présentant un long parcours de rue.

De la même manière nous avons sollicité une aide de la CPAM du Bas-Rhin en répondant à leur appel à projet 2019 sur la volet accompagnement à l'accès aux soins et l'accompagnement dans le parcours soins des personnes en situation de non recours ou rupture.

Le modèle économique de l'Îlot se développe à travers une répartition entre les financements publics (Etat, EMS), des recettes propres à l'activité de gestion locative (perception d'allocations logement via la CAF) et les financements privés (dons et mécénats, fondations).

Les financements privés et autres actions de soutien en 2019

- L'Appel à projet Fondation de France dans le cadre du projet « Habiter et vivre ensemble sur son territoire » pour lequel le projet présenté et porté par l'Îlot a été retenu et qui s'est vu soutenir à hauteur de 30000 euros sur 3 ans pour consolider l'action de l'association en contribuant financièrement à l'acquisition d'un véhicule de service et au passage à temps plein de l'intervenante sociale.
- L'intervenante sociale a aussi répondu à l'appel à projet "Tôt ou T'art" pour la mise en place d'une action culturelle hors les murs et entre les murs de l'Îlot. Projet qui a été retenu, qu'elle a menée en lien avec les habitants et que nous vous présenterons plus loin dans ce rapport.

2) L'Îlot, une association qui se professionnalise en tant qu'employeur

Avec en 2019, les adhésions en tant qu'employeur à :

- Une convention collective

Ainsi après une année d'activité, l'association l'Îlot a pu faire bénéficier ses salarié.es d'une convention collective. L'association a adhéré à NEXEM et aux accords collectifs relatifs au CHRS et SIAO, en mai 2019.

- Une prévoyance

Un régime de prévoyance couvrant les salarié.es et conforme aux exigences de la convention collective CHRS a été contractualisé auprès de l'institution de prévoyance Humanis.

- Une complémentaire santé

Une complémentaire santé couvrant les dépenses de base des salarié.es et conforme aux exigences de la convention collective CHRS a été contractualisée auprès de l'institution de prévoyance Allianz.

- La centralisation des assurances

Afin de faciliter la gestion des différentes assurances et d'optimiser les dépenses, les contrats d'assurances habitation et du véhicule ont été centralisés auprès d'un seul et même organisme.

Et par la mise en place d'outils de gestion communs :

- Afin que chaque salarié.e et chaque membre du CA puissent s'informer et communiquer aux autres les décisions, avancées et sujets en attentes, un vademecum partagé et modifiable en ligne a été créé.

Il se compose de quatre rubriques principales ; Les actualités, la gestion administrative des salarié.e.s, le fonctionnement budgétaire, financier et comptable et la communication.

- Les documents de l'association ont aussi été placé sur un DRIVE pour faciliter le transfert et le partage d'informations et de données aux différents membres de l'association.

3) L'achat d'un véhicule

A l'été 2019, l'association a commencé à réfléchir à l'intérêt de l'achat d'un véhicule de service pour améliorer l'accompagnement des habitant.es vers l'extérieur.

En décembre 2019 l'association l'Îlot a finalement fait l'acquisition d'un véhicule grâce au soutien financier de la Fondation de France. Le CA et les salarié.e.s ont opté pour un modèle sept places ajustables permettant d'agrandir le volume du coffre pour faire face aux besoins logistiques de l'association.



L'acquisition d'un véhicule a permis à l'association d'accompagner plus facilement les habitants dans leurs projets personnels et dans leurs rendez-vous extérieurs. C'est aussi un outil intéressant dans la manière d'engager les habitant.e.s sur des sorties collectives. Nous aurons plus de recul à la fin de l'année 2020 pour constater réellement l'intérêt d'un tel achat.

II- Les habitant.e.s de l'Îlot

Note préalable sur ce choix sémantique : Le cadre légal de l'intermédiation locative confère aux personnes admises à l'Îlot le statut de résident.e. Ce statut est matérialisé par la signature d'une Convention d'Occupation Précaire entre la personne admise et l'association l'Îlot.

Au fil des mois et de l'expérience partagée avec celles et ceux qui ont habité et habitent au quotidien cette maison, nous avons pris le parti et la pratique de parler d'eux en terme d'« habitant et habitante de l'Îlot ».

A) Le processus d'admission de l'Îlot

1) Les candidatures

Pendant la phase de démarrage du projet, l'équipe salariée et des membres du Conseil d'Administration de l'association sont allé.e.s à la rencontre des partenaires pour présenter l'Îlot d'une part, et en parallèle mener une phase de repérage du public auprès des partenaires de la veille sociale (les accueils de jour, le CCAS de la ville de Strasbourg, les équipes de maraudes et de prévention spécialisée, etc.).

Une fiche d'orientation a été construite spécifiquement par et pour l'Îlot. Fiche qui a été transmise au SIAO 67 et aux partenaires de la veille sociale qui peuvent ainsi transmettre les candidatures à l'association. Nous avons souhaité permettre que ces derniers puissent s'adresser directement à nous par rapport à une orientation envisagée, dans l'optique de cibler des personnes s'étant éloignées des circuits d'orientation institués, et se laisser ce faisant la possibilité de se rapprocher d'un public dit « hors-circuit ».

En octobre 2019, suite à de nombreux mouvements interne au SIAO67, les salarié.e.s de l'Îlot ont rencontré leur nouvelle équipe (sa directrice adjointe, les coordinatrices des urgences et parcours et du Logement d'Abord et la chargée relation SI-SIAO avec les partenaires). Nous avons ainsi pu redéfinir les modalités d'orientation à l'Îlot en lien et en concertation avec le SIAO du Bas-Rhin.

Suite à cette rencontre, l'association l'Îlot a ouvert ses droits d'accès au logiciel SI-SIAO en tant qu'utilisateur gestionnaire, et les salarié.e.s peuvent désormais saisir les logements, places occupées et disponibles à l'îlot directement dans le logiciel Si-SIAO.

Un autre accès leur permet également d'instruire des demandes d'hébergement via le SIAO ce qui a pu être le cas pour l'une ou l'autre personne hébergée temporairement à l'Îlot.

Au total, de Mai 2018 à Décembre 2019 ce sont 44 candidatures qui ont été adressées à l'Îlot.

Dont 38 hommes isolés (14 accompagnés d'animaux), 3 femmes isolées (dont deux avec un ou des chiens) et 3 couples avec animaux mais sans enfants.

Notons donc que la moitié des candidat.e.s étaient accompagné.e.s d'un ou plusieurs animaux. Nous pouvons d'ors et déjà soulevé le besoin de lieux vie pour les animaux et leurs maître.sse.s en situation d'errance sur le territoire de Strasbourg

Origines des candidatures	Nombre de demandes	Avec animaux
Antenne	3	2
ALT	2	3
CAHM - CCAS de la ville de Strasbourg	4	0
Equipe Mobile de Rue EMS	3	1
Etage	3	2
Entraide Le Relais	4	5
Femmes de parole - Hôme protestant	2	0
HCE - AAHJ	1	0
Horizon amitié Halte Bayard et RSAvenir	7	5
Ithaque	14	8
Autre : candidature directe	2	1
TOTAL des candidatures reçues	44	27



Venir à l'Îlot, visiter la maison et se rencontrer :

Un temps de visite et de rencontre est proposé à chacun.e des candidat.es comme premier contact, préalable à un passage de la candidature à la commission d'admission.

A travers cette visite, il y a une volonté de notre part de «normaliser» la démarche de candidature. Chacun.e y vient et fait sa visite comme ce serait le cas dans une situation locative classique.

De plus nous pensons que cela conforte le choix dans sa dimension d'adhésion au projet collectif et renforcera l'intégration dans l'habitat.

A l'issue de cette rencontre et de ces échanges, nous laissons un temps de réflexion et la décision aux personnes de proposer leur candidature à la commission d'admission de l'Îlot.

Toutes ont confirmées, à l'issue de cette rencontre, leur souhait que leur candidature soit examinée par la commission d'admission de l'Îlot.

2) Les commissions d'admission

Le président de l'association l'Îlot, deux membres de l'association, dont un psychologue et une professionnelle de l'animation, le coordinateur, et un partenaire associatif n'intervenant pas dans le champ de l'hébergement à savoir le directeur du Secours Populaire français du Bas Rhin, compose ladite commission d'admission de l'Îlot. La commission d'admission étudie les dossiers des personnes après la candidature, la rencontre et la visite de l'Îlot par ces dernières.

Quarante-quatre candidatures ont été adressées à l'Îlot depuis le démarrage de ce projet, dont dix-neuf candidatures en 2019. Certaines (cinq) n'ont pas abouties à un passage en commission d'admission suite à un départ de la région ou à d'autres projets de réorientation. Trente-neuf candidatures ont donc été présentées lors de cinq commissions d'admission depuis l'ouverture de l'Îlot. Nous avons pu répondre favorablement à treize demandes sur trente-neufs candidatures présentées ; soit un tiers des demandes.

La commission d'admission s'est réunie à deux reprises en 2019 (le 8 mars 2019 et le 6 octobre 2019). Elle a été amenée à se pencher sur quinze candidatures (six en mars et neuf en octobre) : un couple avec animaux et quatorze hommes isolés dont sept étaient accompagnés d'un animal au moment de leur demande. Sur les quinze candidatures présentées en commission d'admission, trois candidats ont été retenus et ont intégré l'Îlot, le 20 et 21 mars 2019 et le 19 octobre 2019 pour la dernière entrée en date. Soit une candidature retenue pour cinq présentées en commission d'admission en 2019.

En 2018, neuf candidatures ont été retenues sur vingt-cinq soit plus d'entrées qu'en 2019. Cela s'explique par l'ouverture de la structure avec sept chambres et autant de places disponibles.

En 2019, les admissions et entrées ont pu avoir lieu en fonction des départs des premier.e.s habitant.e.s arrivé.e.s en 2018, soit suite à trois départs.

C'est justement l'occasion de faire un retour sur l'occupation de l'Îlot au cours de l'année 2019.

B) Bilan de l'occupation de la maison l'Îlot en 2019

1) La capacité d'accueil de l'Îlot

Dans le strict respect de la Convention d'Occupation Précaire que nous avons signé, l'Îlot pourrait accueillir jusqu'à huit personnes au premier étage et jusqu'à sept personnes au deuxième étage soit une capacité d'accueil maximale de quinze personnes dans les locaux mis à disposition.

En pratique, sept pièces de la maison ont pu être aménagées en chambre individuelle dont cinq chambres au premier étage et deux grandes chambres au deuxième étage pouvant accueillir sept ménages. Sachant que l'Îlot peut accueillir des hommes ou des femmes isolé.e.s, seul.e.s, en couple ou en cohabitation.

Depuis l'été 2018, onze hommes et une femme ont habité la maison. Neuf personnes ont habité à l'Îlot en 2018 et trois nouveaux habitants ont emménagé en 2019.

Durant l'année 2019, onze personnes ont ainsi habité à l'Îlot. En plus de ces habitant.e.s, dix-neuf autres personnes y ont séjourné sur des périodes allant d'une nuit à plusieurs mois. Toutes étaient sans solutions d'hébergement à ce moment là. Les habitant.e.s de l'Îlot ont ainsi pu inviter des ami.e.s et connaissances.

Cinq personnes sur six ayant répondu au questionnaire se disent susceptibles d'inviter des proches à l'Îlot.

Pour la plupart, ils sont satisfaits de l'accueil de leurs invité.es par leurs colocataires excepté un habitant : "J'en ai ramené pleins mais ils sont souvent mal accueillis, trucs de gamins". Une personne ne se dit pas prête à inviter des ami.es du fait que la cuisine et les salles d'eau sont des espaces collectifs. "Car je n'ai pas mon propre logement".

Les invité.e.s, en fonction de la durée de leur présence dans l'association peuvent aussi, de leur côté, participer au collectif et se voir offrir les services de nos salarié.e.s. Dans tous les cas, quand ils restent un certain temps, les habitant.e.s finissent par leur demander de participer aux tâches ménagères et au remplissage du frigo. « Tu habites ici, tu fais ! ».

2) Historique des entrées et durée d'occupation

Au cours de l'année 2019 quatre habitants ont quitté l'Îlot. Trois ont fait le choix de partir volontairement de l'Îlot pour des choix de vie et d'installation rapide en couple. Une personne accueillie dès les premières semaines de l'été 2018 a été incarcérée en février 2019.

Du fait de ces départs il y eut aussi trois entrées en 2019, deux au printemps et une dernière personne arrivée le 19/10/2019.

Au final onze personnes ont été résidentes de l'Îlot en 2019 pour une durée d'occupation moyenne de 11,83 mois soit près d'un an par personne.

Tableau des entrées et sorties de juillet à fin décembre 2018 :

Mois Année	Entrées	Sorties	Destination	Nombre de Résidents	Nombre de chiens accueillis
Juillet 2018	6 (un désistement pour les Berges de l'Ain)	0	/	6	3
Août 2018	0	0	/	6	3
Septembre 2018	1 (suite à la commission d'admission du 31/08/2018)	0	/	7	4
Octobre 2018	1 (formation d'une colocation dans le même logement)	0	/	8	4
Novembre 2018	0	1 (le 26/11/2018) Départ volontaire	Hébergé chez un tiers + a retrouvé un emploi dans la restauration *	7	4
Décembre 2018	1 (suite à la commission d'admission du 21/12/2018)	0	/	8	5

* 1 départ volontaire en 2018 qui pouvait être considéré initialement comme une « sortie positive » mais elle s'est révélé trop rapide. La situation locative du jeune homme reste précaire et n'a pu être consolidée dans la durée.

Tableau des entrées et sorties de janvier à fin décembre 2019 :

Mois Années	Entrées	Sorties	Destination	Nombre de Résidents	Nombre de chiens accueillis
Janvier 2019	0	0	/	8	5
Février 2019	0	1	Incarcération	7	5
Mars 2019	2 (suite à la commission d'admission du 31/03/2019)	2	Départs volontaires pour une installation chez une tierce personne *	7	5
Avril 2019	1 (formation d'une colocation dans un même logement)	0	/	8	5
Mai 2019	0	0	/	8	5
Juin 2019	0	0	/	8	5
Juillet 2019	0	0	/	8	5
Août 2019	0	0	/	8	5
Septembre 2019	0	1	Départ volontaire pour retourner en caravane **	7	4
Octobre 2019	1 (admission le 19/10/2019)	0	/	1	6
Novembre 2019	0	0	/	8	6
Décembre	0	0	/	8	6

* Seul un de ces départs volontaires peut être considéré comme une «sortie positive» car cette personne a trouvée un emploi.

** Départ de la seule femme ayant habité à l'Îlot

c) Typologie du public

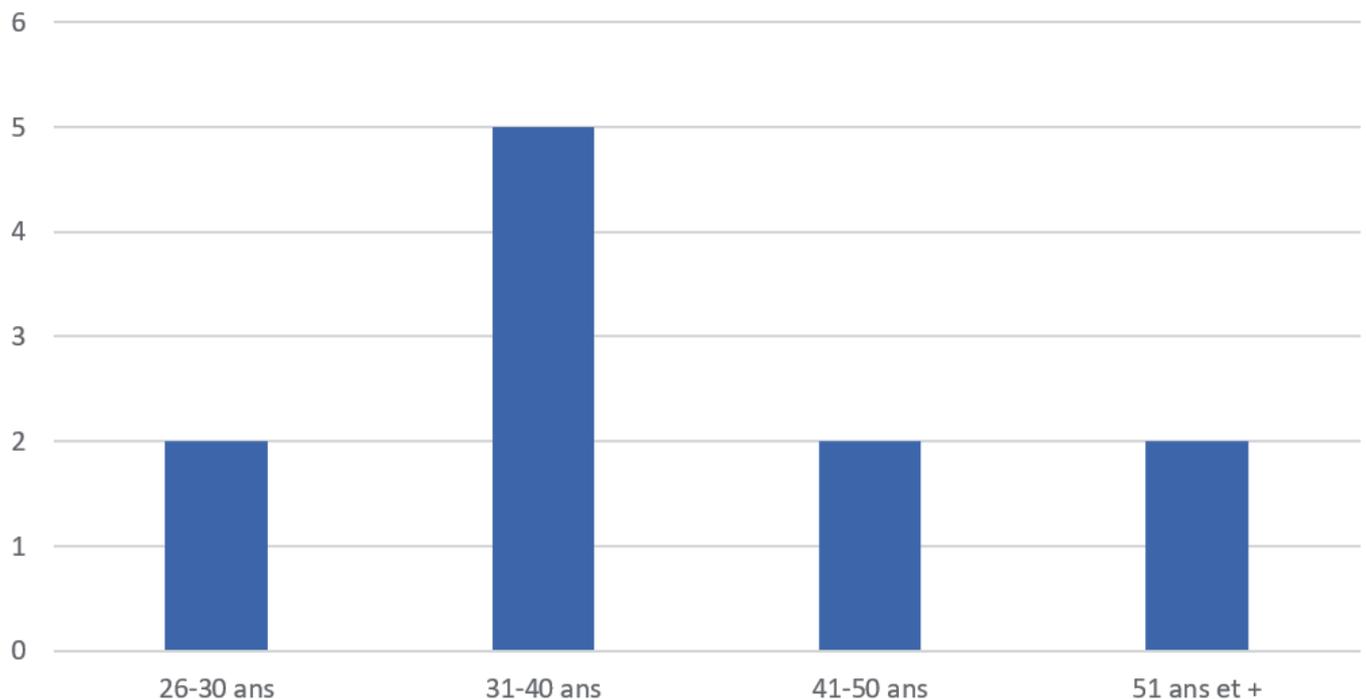
1) Qui sont donc les habitant.e.s de l'Îlot ?

Genre : Onze hommes et une seule femme ont habité à l'Îlot. Parmi les invité.e.s, six femmes ont été hébergées à l'Îlot, preuve que la mixité est belle et bien possible.

Âge des habitant.e.s : Les habitant.e.s sont âgé.e.s de 23 à 52 ans. La moyenne d'âge est de 37,45 ans.

18-25 ans	26-30 ans	31-40 ans	41-50 ans	51 ans et +
1	2	5	2	2

Répartition par tranche d'âge



2) Caractéristiques communes du public

Toutes les personnes logées à l'Îlot ont connu de longs parcours de rue. La durée des parcours d'errance allant de 2 ans à une quinzaine d'années (avec une alternance entre une prise en charge en structures sociales, et des ruptures dans leur parcours).

Du fait de leur parcours de vie cabossé, marqué par des ruptures d'hébergement, et des périodes d'errance, ce sont des personnes qui sont et restent sensibles à leur arrivée.

L'enjeu premier de nos salarié.e.s et de nos bénévoles est de leur permettre de se poser, de se stabiliser pour repartir sur de bonnes bases. L'objectif sous-tendu étant que l'Îlot puisse être un point d'ancrage qui va permettre aux personnes logées d'avoir des perspectives à moyen et long termes.

A partir du moment où les personnes sont stabilisées et sécurisées dans le logement, il devient alors possible d'envisager une intégration à l'habitat voire de favoriser l'émergence de projets individualisés.

D) Investissement collectif et personnel

1) Investissement personnel dans le collectif

L'investissement personnel des habitant.e.s dans le collectif est très aléatoire. Souvent, nous remarquons qu'à l'arrivée dans la maison, les nouveaux.elles habitant.e.s, se mobilisent volontiers dans la vie collective et qu'au bout d'un certain temps il y a comme un essoufflement de leur part.

Le fait que tous et toutes n'ont pas les mêmes rythmes de vie et niveaux de tolérance face à l'hygiène peut être source de conflits. Des conflits sont aussi liés à des ententes individuelles entre différent.e.s habitant.e.s. En fonction des affinités, le groupe se module différemment et la dynamique collective fluctue.

Cela se ressent d'ailleurs dans les réponses des habitants à la question "Êtes-vous satisfait par la vie en collectivité ?" qui leur est posée dans le questionnaire.

Seul une personne répond : "Oui car cela se passe bien pour moi". Pour les autres, leurs réponses sont plus mitigées. "Oui et non. Oui car on est une bonne équipe. Non car c'est toujours les mêmes qui se bougent pour les autres." ; "Je suis satisfait en général mais comme d'habitude il y a des cons et comme je suis le roi des cons je sais de quoi je parle." ; "Je ne vais pas rentrer là-dedans, il y a des tensions." ; "Plus ou moins mais je suis déçu en ce moment par l'entente des habitants. Certains râlent sur les autres. J'en ai marre ! Je pensais que c'était des amis. J'ai rétréci mon entourage. Ils cassent du sucre sur le dos de tout le monde." ou encore "Oui et non car ça peut aller un jour comme le lendemain ça clash et certaines personnes sont faux-culs entre elles. Mais pour ma part je m'occupe que de moi, je passe un peu de temps avec les personnes que j'apprécie et connais quand même depuis un certains temps."

Le partage des tâches est une question qui est très souvent revenue en conseil des habitant.e.s. Cette question fait remonter beaucoup de conflits et malgré avoir testé plusieurs organisations différentes, il semble qu'à la fin de cette année 2019, nous n'ayons pas encore trouvé de solutions.

Là-encore les réponses au questionnaire sont plutôt équivoques. Une seule personne se dit satisfaite pas le partage des tâches. Les autres habitants qui ont répondu au questionnaire disent ne pas l'être. "C'est toujours la même chose au conseil des habitants, ça n'avance pas." ; "Car certaines personnes s'en foutent." ; "J'ai du mal à m'impliquer là-dedans. Ca sert à rien, deux heures après c'est dégueulasse." ; "Car certains ne respectent pas leurs tâches. Je dis ça mais j'en fais un peu parti."

En ce qui concerne les activités et ateliers au sein ou à l'extérieur de l'Îlot, là aussi, l'investissement de chacun.e est aléatoire. Ces temps sont proposés par celles et ceux qui le souhaitent et accompagnés par les salarié.e.s. Il est understandable que tous et toutes ne soient pas intéressés par les mêmes choses et nous comprenons que la participation à ces ateliers et activités ne soit pas la priorité de certain.e.

En revanche, la vie en collectivité que propose cette maison demande à ce que le partage des tâches soit effectif et nous continuerons à travailler ensemble pour que chacun.e puisse s'y intégrer.

2) Positionnement et projets personnels des habitant.e.s de l'Îlot

Les projets personnels des habitant.e.s sont très différents en fonction de leur parcours, de leur rythme et de leurs aspirations. Les priorités évoluent aussi dans le temps, selon les événements du quotidien et les possibilités d'action et d'évolution des un.e.s et des autres.

Dans les réponses au questionnaire, les priorités les plus souvent citées par les personnes qui ont répondu sont, la santé et le paiement du loyer. "Me refaire une santé car je paye mes années de laisser aller". Le soin, se "refaire une santé" est aussi souvent un premier pas pour aller vers autre chose. Prendre le temps de se remettre de son parcours de rue est essentiel avant de penser à une formation, à trouver un emploi ou à renouer des liens avec des personnes dont on s'est éloigné au fil de son parcours ; "Me soigner et sortir de ma situation précaire" ; "Revoir mes enfants. Mais il faut que je fasse encore du chemin".

Certains axes leurs priorités sur la formation. Se former étant ce qui permet de se faire valoir sur le marché de l'emploi. "Repasser le BEP/CAP mécanicien moto thermique, électrique".

Un autre habitant souhaite passer son permis avant tout autre chose.. Avoir son permis permet déjà de se rendre là on l'on souhaite se trouver mais aussi de ne pas être enfermé. Le permis représente, pour certains d'entre eux et notamment ceux qui ont parcouru les routes, une liberté retrouvée.

Pour finir, l'un d'entre eux semble avoir une idée de son parcours bien balisé. "Réparer mes dents, formation, travail saisonnier, permis, revoir mon enfant, recréer des liens avec ma famille, opération de ma chienne (urgent)".

Dans tous les cas, l'équipe salariée se tient prête à les accompagner dans leurs projets personnels selon leurs souhaits, leur temporalité et à leur donner les outils pour réussir. S'ils le souhaitent les habitant.e.s peuvent aussi demander le soutien des membres du CA et des bénévoles de l'association.

Quatre personnes sur six qui ont répondu au questionnaire disent avoir le volonté de rester à l'Îlot pour le moment. Une personne répond que non du fait de "Projets personnels" et une autre est plus mitigée : "Cela dépend car Strasbourg est une belle ville mais je ne pourrais pas faire ma vie dans cette ville."

Un parcours de vie se construit sur le long terme et c'est aussi ce que propose l'association, d'avoir du temps.

A la question "Où vous voyez-vous dans 6 mois, 1 an ?", certains ont une idée précise : "Encore ici pour l'instant" ; "En cure" ; "Ici ou peut-être dans un appart avec un grand balcon". Et d'autres ne savent répondre car la vie est faite de surprise et certaines choses ne peuvent se contrôler : "Je ne sais pas car la santé ne peut pas se dater" ; "J'en sais rien, je vis au jour le jour en essayant d'avancer quand même".

La temporalité et le rythme des habitant.e.s est pris en compte par les salarié.e.s dans l'accompagnement qu'il/elle propose. Un projet peut mettre du temps à se réaliser, une priorité peut changer en cours de route et l'équipe en est consciente et adapte son suivi en fonction de ces variables et impondérables individuelles.

3) Le Conseil des Habitant.e.s

Dès les débuts de l'Îlot, nous avons réfléchi à créer un lieu où il serait possible de parler de tout, de rien. Parler aussi pour ne rien dire, de la vie quotidienne avec ce que ça implique. En bref, un groupe de parole mixte, ni totalement dédié aux Habitant.e.s, ni dédié aux professionnel.le.s et encore moins aux bénévoles, où chacun vient comme il est, avec son style et sa manière de voir les choses.

Le format est resté quasiment le même depuis ses débuts : un rendez-vous ouvert en après-midi dans la cuisine, d'une durée d'une heure trente pouvant se prolonger à deux heures. Libre à chacun de s'en saisir ou non.

Sa construction et son organisation ne sont jamais figés, il est ainsi possible aux Habitant.e.s de demander qu'il n'y ait pas les professionnel.le.s par exemple. Il y a cependant des invariants, une assemblée mixte Habitant.e.s-bénévoles, ces derniers n'étant pas pris dans la dynamique de groupe du quotidien et pouvant ainsi offrir un lieu tiers, nécessaire pour faire un pas de côté et ainsi revenir sur ce qu'il se passe.

La version 2019 de ce Conseil a été plus fluctuante qu'en 2018, notamment en terme de fréquentation. La possibilité de la participation des personnes hébergées par l'un.e ou l'autre des Habitant.e. s'est également posée et le choix a été fait de les y inviter.

Les habitants interrogés se disent dans l'ensemble satisfaits de la régularité et de l'organisation des conseils des habitant.es sauf un qui déplore le manque d'engagement de certains : "Le seul problème c'est que certaines personnes en ont rien à foutre, ils ne viennent jamais."

Au milieu de l'année 2019, une demande d'un Conseil obligatoire a émergé de la part des Habitants les plus actifs, au vu de certains points qui revenaient sans cesse, par exemple le ménage pour ne citer que celui-ci, et de l'absence répétée d'Habitant.e.s concerné.e.s en premier lieu.

Le premier Conseil des Habitant.e.s obligatoire s'est ainsi tenu le 26 octobre 2019 en présence des membres du CA, dans une visée d'avancer sur les problèmes redondants et de poser des règles afin de cadrer les modalités du vivre ensemble à l'Îlot. Tous ensemble, nous avons convenu d'une rythmicité d'une fois tous les trimestres. Suite à une demande des habitants, le Conseil d'Administration a aussi réfléchi à une sanction si l'obligation de présence n'était pas respectée. La personne absente sans motif sera convoquée à une rencontre avec le président et le vice-président de l'association pour revoir l'implication de cette dernière dans le collectif. Ce temps pourra aussi permettre à la personne absente de faire remonter un certain nombre de ses questionnements concernant l'organisation collective de l'Îlot et le motif de son absence.

Quatre personnes sur six qui ont répondu au questionnaire se disent satisfaits de la régularité et de l'organisation du conseil des habitant.es obligatoire même si parfois le moment est mal choisi. "Même si parfois un peu dérangeant, pas la moral ou autre mais dans la globalité oui." Deux autres personnes sont plus mitigées. "C'est obligatoire oui et non, il faudrait vraiment que tout le monde soit présent." ; "Car personne ne vient et ils s'en foutent et comme ils disent, de toute manière il n'y a pas de sanctions."

Au terme de cette année, la demande des Habitants d'avoir un lieu pour parler de la vie quotidienne est toujours présente mais nous sommes face à un étonnant paradoxe entre le discours manifeste et les actes dans la réalité.

Plusieurs questions peuvent donc être posées et notamment sur les modalités actuelles de ce groupe. Il apparaît également qu'au terme de cette année, l'idée d'une assemblée mixte Habitant.e.s-bénévoles a glissé vers un groupe Habitant.es-bénévoles-salarié.es.

Il y a peut-être lieu de créer de nouveaux espaces d'échanges, avec des finalités différentes à terme. Par exemple, un triptyque où il y aurait des réunions Habitant.e.s-bénévoles, des réunions Habitant.e.s-salarié.es et des réunions bénévoles-salarié.es.

4) La construction collective du cadre

En milieu d'année 2019, certains habitants ont souhaité revenir sur le règlement intérieur. En effet, depuis un certain temps, des règles implicites acceptées pour la plupart d'entre elles par tous s'appliquaient dans le quotidien. Les habitants ont donc souhaité réviser le règlement intérieur pour que ces règles implicites soient inscrites comme normes et puissent être légitimées par écrit.

Une réunion a eu lieu en juillet 2019. Tous les habitant.es n'ont pas souhaité y participer mais avant l'adoption du nouveau règlement intérieur ils ont eu la possibilité de revenir sur les points abordés pendant cet échange. Cette rencontre nous a donc permis de faire une relecture complète du précédent règlement et revoir point par point les éventuels changements qu'ils souhaitaient intégrer au règlement de fonctionnement de l'Îlot.

Plusieurs habitants ayant intégré l'Îlot après l'écriture du premier règlement intérieur, il nous semblait important d'accompagner cette volonté collective pour leur permettre de s'approprier ce cadre et faire en sorte qu'il corresponde au mieux à leur quotidien, leurs besoins et leurs envies.

Dans le cadre de la construction d'une réflexion collective sur des sujets qui les touchent, l'association s'est mis en lien avec le Conseil Régional des Personnes Accueillies et/ou accompagnées (CRPA). Le CRPA propose chaque année une ou plusieurs rencontres sur différentes thématiques touchant les publics en situation de précarité et de vulnérabilité.

Il s'agit de faire des propositions sur les politiques publiques en intégrant les personnes directement concernées. Ces rencontres sont d'ailleurs composées au deux tiers de personnes accueillies et accompagnées et de 1/3 d'intervenant.es sociaux.les. Ce sont des espaces d'échanges collectifs et de représentation des personnes en situation de précarité.

Le mercredi 3 avril 2019 nous avons participé à une journée d'échange autour de la question : "Logement d'abord, une réponse au sans-abrisme ?". Deux habitants et les salarié.e.s ont pu participer à cette rencontre. C'était important pour l'association de permettre aux habitants de prendre connaissance de cette politique et de les intégrer au travail de réflexion sur sa suite, du fait qu'ils sont prioritairement concernés.

Le résumé de la démarche en matinée et les groupes de travail collectif dans l'après-midi ont permis aux deux habitants de se faire une idée des enjeux et du fonctionnement de l'association l'Îlot et ainsi de faire des propositions en lien avec leurs parcours et le contexte plus général. Il est particulièrement intéressant de pouvoir discuter avec les habitants de ces sujets qui les touchent et de la manière dont ils se représentent le logement d'abord, l'association l'Îlot et de comment ces actions peuvent améliorer leur quotidien et s'améliorer elles-mêmes.

Puis, le 26 novembre 2019, s'est tenu une seconde journée de réflexion autour de la question : "18-25 ans, comment vivre ou survivre sans revenu ?". L'intervenante sociale de l'association s'est rendue à cette rencontre avec un habitant particulièrement intéressé par cette thématique. Il a lui même moins de 25 ans et avait beaucoup d'idées à avancer pour améliorer la situation des jeunes en situation de précarité, comme ça a pu être son cas pendant plusieurs années. Cette expérience nous a amené à faire de belles rencontres et il est reparti ravi d'avoir pu s'exprimer et échanger avec des jeunes ayant vécu des situations similaires.

Nous espérons que les habitant.e.s se déplaceront pour des thématiques qui leur pose question. Un des thèmes proposé pour la prochaine rencontre du CRPA est "les personnes en situation de précarité accompagnées d'animaux". Cette question fait sens pour plusieurs personnes accompagnées par l'association et nous leur proposerons d'y participer.

5) Incidents de l'année 2019 et repositionnement du cadre de l'Îlot

Malgré une construction collective du cadre et une conscience individuelle des enjeux de l'Îlot, quelques incidents sont venus remettre en question le cadre.

Ainsi l'année civile a débuté par un nouvel an festif mais qui a réveillé des tensions à l'Îlot, tensions qui ont pu être repris à chaud par le président de l'association et l'intervenant social d'astreinte ce dernier soir et premier jour de l'année.

Après ce feu d'artifice de fin d'année, l'année 2019 a commencé de manière apaisée, mais début février, un conflit autour du sujet de l'argent entre deux habitants, pratiques maintes fois décriées et reprises avec les habitant.e.s, s'est terminé en une agression du débiteur envers son créateur. La coordinatrice a alors dû faire appel aux services de police qui sont intervenus à l'Îlot et ont interpellé sur place l'habitant agresseur.

Nous avons accompagné la victime pour un dépôt de plainte pour coups et blessures du fait d'actes de violence à l'encontre d'un autre habitant. Le contrevenant a été jugé et condamné doublement pour ses actes : par une incarcération suite à l'agression, et par la première fin de prise en charge de l'histoire de l'Îlot.

D'autres incidents ont eu lieu durant l'année, avec des conflits entre certain.e.s habitant.e.s et des difficultés avec certaines personnes invitées également. Si de manière générale ces points de tensions ont pu être régulés d'eux mêmes par les habitant.e.s, l'astreinte a néanmoins été contacté et sollicité quelques fois, et parfois les secours (pompiers, Samu, SOS Médecins) ont même dû être appelés à la rescousse. Les habitant.e.s ont tout de même démontré des capacités de gestion de crise.

Les habitant.e.s de l'Îlot ont aussi su témoigner de la bienveillance envers les autres qui partagent leur lieu de vie. Nous avons ainsi été témoins à maintes reprises d'actes et de gestes de solidarité et souvent d'un esprit de groupe voire d'une communauté d'intérêts humaine.

Une année 2019 marquée donc par des tensions entre certain.e.s habitant.e.s, quelques coups de gueule, des pleurs et des cris, mais aussi des rires et des moments d'échanges francs, de partage entre les habitant.e.s et personnes intervenants à l'îlot. En premier lieu les membres du CA, les bénévoles et les salarié.e.s de l'association, qui viennent accompagner les habitant.e.s de l'Îlot le temps de leur passage.

III- L'accompagnement au quotidien

Au printemps 2019, l'équipe salariée a évolué. Le départ de la coordinatrice a été une opportunité pour l'intervenant social, fort de sa connaissance du terrain et du fonctionnement de la structure, d'évoluer au poste de coordonnateur. Une intervenante sociale venue en tant que stagiaire en début d'année, l'a alors remplacé sur ses missions d'accompagnement aux projets personnels des habitant.e.s et à la vie collective. Cette équipe salariée est présente durant les temps de permanence sur site en semaine et sur des temps définis.

L'équipe socio-éducative est appuyée par les membres du Conseil d'Administration et les bénévoles de l'association qui interviennent notamment lors des temps de vie collectives de la structure mais aussi lors des temps d'absence de salarié.e.s. En l'absence de présence des salarié.e.s ou des personnes gestionnaires sur site, les habitant.e.s sont alors seul.e.s présent.e.s dans la maison. Sur ces temps là, le parti pris voire le pari de l'association est de laisser aux habitant.e.s des temps en autonomie pleine et de développer ce faisant l'autogestion et l'auto-régulation du groupe.

Pour autant, une astreinte téléphonique a été mise en place par le CA de l'association l'Îlot dès l'ouverture de la maison au public, elle s'est poursuivie tout au long de 2018 et 2019.

L'instauration d'un rapport de confiance avec l'équipe salariée et l'association gestionnaire, ainsi que la responsabilisation des habitant.e.s sont les bases sur laquelle l'îlot s'est construit et a pu consolider son fonctionnement.

A) L'accompagnement des habitant.e.s de l'Îlot

1) L'accueil des animaux à l'Îlot un plus pour les habitant.e.s

A Strasbourg, mis à part le village de chalets des Berges de l'Ain aucune autre structure d'hébergement n'accepte d'accueillir des personnes accompagnées de leur animaux de compagnie, à l'Îlot nous avons pris le parti et le pari d'accueillir les personnes et leurs animaux dans les logements.

Au départ nous posons simplement comme condition préalable au propriétaire de l'animal que ce dernier soit bien identifié à son nom et que les vaccins soient à jour du fait de la cohabitation avec d'autres congénères canins. Un point est ainsi fait en amont de l'entrée pour chaque chien et chienne (identification, vaccins à jour) et si chaque maître.sse d'animal a pu nous confirmer l'identification de l'animal à son nom, l'ensemble des chiens et chiennes accueilli.e.s n'étaient plus à jour de leurs vaccins. Suite à ce constat initial, chacun.e s'est vu proposer un rendez-vous chez un vétérinaire pour les rappels de vaccins.

Les professionnel.le.s comme les habitant.e.s ont aussi pu bénéficier des conseils et du soutien au quotidien de nos voisin.e.s de Lianes. Ces dernier.e.s nous ont ainsi aider à accompagner la fin de vie d'un vieux labrador accueilli ou la naissance des premières portées de chiots à l'Îlot. Les habitant.e.s ont également la possibilité de placer temporairement leurs animaux chez Lianes en pension si besoin ou en cas d'urgence (hospitalisation par exemple).

Tous les habitants interrogés se disent satisfaits de la présence des animaux qu'ils aient ou non des animaux. "J'aime bien !" Plusieurs personnes ont d'ailleurs remercié l'association de leur avoir donné une chance malgré leurs compagnons et amies à quatre pattes. "C'est pour ça que je vous remercie d'avoir accepté nos enfants sinon je ne serais pas là."

Les chiens et chiennes ou encore les rats sont, plus que des ami.e.s, des êtres vivants et des habitant.e.s à part entière à l'Îlot. Le bien-être et la santé de l'animal passe même souvent avant celui de leur maître.sse. L'animal permettrait aussi de maintenir une forme de lien avec une vie proche d'eux. Le fait de se sentir capable de s'occuper d'un animal est une responsabilité pour le/la maître.sse.

L'accompagnement des animaux à l'Îlot permet parfois d'entrer en contact avec les habitant.e.s et d'engager un accompagnement avec les maître.sse.s.

2) L'accompagnement à l'accès aux droits et vers l'autonomie

L'Îlot, en s'inscrivant dans les principes de la politique du Logement d'Abord, a fait le choix de dissocier l'accès à un logement de l'obligation d'avoir un suivi social et ne l'impose donc pas aux personnes prises en charge à l'Îlot. Sachant que la majorité des personnes ont été orientées vers l'Îlot par un.e acteur.rice du social, et que nous les encourageons à continuer à être accompagnées par des référent.es sociaux.les ou médi-caux.ales extérieurs s'ils le souhaitent, ou par nous même.

L'équipe salariée est présente en semaine, et se tient à la disposition des habitant.e.s pour les conseiller et les accompagner dans leurs démarches si les personnes en expriment le besoin et le souhaitent.

Nous sommes ici, avant toute autre chose, dans un positionnement où les habitant.e.s peuvent venir vers l'équipe, même si cette dernière est également dans la rencontre et l'aller-vers. L'accompagnement dans son sens premier : accompagner la personne en avançant à ses côtés et à son rythme.

En ce qui concerne l'avis des habitants sur la présence des salarié.es et l'accompagnement, ils se disent tous satisfaits. "Ils assurent vu qu'on est des cas, merci à eux." "Je remercie les personnes qui nous aident car à leur place, j'en aurais pris un pour taper l'autre. Merci à vous ! Continuez comme ça, vous assurez." "Je remercie toute l'équipe de l'Îlot pour ce qu'elle fait pour nous car elle se défonce pour nous et un grand merci car c'est mon premier petit chez moi."

Ces retours des habitants ne se retrouvent pas seulement dans leurs réponses au questionnaire. Au quotidien, nous ressentons une réelle confiance entre les habitant.e.s, les salarié.e.s et les membres actif.ve.s de l'association. Cette confiance est ce qui nous permet d'avancer sur leurs projets pas à pas.

3) L'insertion socio-professionnelle

En matière d'autonomie individuelle, l'augmentation des ressources peut être un levier pour accéder à des biens de consommation ou un logement autonome.

L'accès à un emploi et l'augmentation des ressources qu'il permet, reste l'une des clés pour pouvoir envisager de construire son avenir dans un autre ailleurs. C'est donc un discours qu'on retrouve encore fortement présent et intégré chez les habitant.e.s de l'Îlot.

S'engager dans une formation ou trouver un travail n'est pas la priorité de tous mais certain.e y voit une source de revenus plus important ou encore une manière de valoriser leurs compétences.

Depuis son adhésion à la FAS, l'association a reçu plusieurs invitations de leur chargée de mission Emploi à des Stammtisch consacrés à l'emploi ou des visites d'entreprises. Certaines rencontres sont réservées aux professionnel.le.s et permettent notamment aux salarié.e.s de se créer un réseau sur ce champ de l'accompagnement. L'intervenante sociale a participé à l'un d'entre eux en septembre à la Banque Alimentaire et cela lui a permis de rencontrer d'autres professionnel.le.s travaillant autour de l'insertion professionnelle. D'autres visites d'entreprises sont elles réservées aux personnes accompagnées. Pour le moment les habitant.e.s n'ont pas souhaité y participer car les offres ne correspondaient pas à leurs projets. Nous continuerons en 2020 à suivre ces invitations et à en informer les habitant.e.s.

Plusieurs habitants ont en 2019 entamé un parcours vers l'emploi. Une personne a notamment signé un contrat aidé CUI en janvier 2019 auprès de l'EMS.

Un autre habitant a, de janvier à septembre, participé à des chantiers d'insertion proposés par Ithaque dans le cadre du dispositif TAPAJ. Puis, en septembre, il a entamé un service civique auprès de l'association Lianes. Travailler auprès des animaux fait parti de son projet professionnel et il espère pouvoir se former et trouver un emploi correspondant à ses envies.

En septembre 2019, l'intervenante sociale s'est rendue, avec un habitant et une personne hébergée à l'Îlot à ce moment là, au Forum de l'emploi et de la formation organisée par la région Grand-Est. Nous avons eu l'opportunité de rencontrer de nombreux organismes d'orientation, d'accompagnement à la formation et des entreprises. Suite à cette journée, l'habitant a commencé des démarches pour entamer une formation CACES. Et la personne hébergée s'est vu obtenir une place à l'école de la seconde chance.

Des flyers et des informations sur les possibilités de formation et les organismes d'accompagnement vers l'emploi ont été mis à disposition des habitant.e.s.

Nous verrons en 2020 si l'emploi et la formation deviennent des priorités pour d'autres habitant.e.s. Si cela est le cas, nous continuerons à les accompagner dans ce sens.

En attendant que des projets de formation ou de retour à l'emploi se concrétisent, des habitants de l'Îlot se sont mobilisés tout au long de l'année dans des engagements bénévoles auprès d'associations partenaires de et dans notre secteur comme lors d'actions de vente de soutien de Strasbourg Action Solidarité pour exemple, ou tout naturellement auprès de l'association Lianes. Ces derniers ont par ailleurs pu se voir être habilité par le tribunal de Grande Instance de Strasbourg, pour être un lieu pouvant accueillir des personnes condamnées par la justice à des travaux d'Intérêt Généraux, et l'un des premiers à pouvoir effectuer ses TIG à Lianes a été l'un des habitants de l'Îlot.

Indicateurs économiques sur la situation des habitant.e.s de l'Îlot au 31/12/2019

Les dix personnes qui ont habité à l'Îlot au cours de l'année 2019 ont toutes bénéficié de prestations d'aide sociales :

- Six personnes ont ainsi perçu le Revenu de Solidarité Active (RSA),
- une personne a pu bénéficier de l'Allocation Adulte Handicapé,
- deux autres ont pu maintenir des droits à pôle emploi, l'un des deux a même pu obtenir un contrat aidé à l'Eurométropole de Strasbourg avec l'appui de pôle emploi,
- et un jeune homme a activé la prime d'activité grâce à une activité régulière déclarée et rémunérée via les chantiers Travail Alternatif Payée à la Journée, forme de chantier d'insertion pour les jeunes porté par l'association Ithaque.

Précisions sur l'ouverture des droits aux Allocations Logement et le montant de la redevance mensuelle :

Dès lors qu'un ménage est admis à l'Îlot ses droits à l'Allocation Logement sont ouverts. Dans tous les cas, quelque soit le montant de leur allocation logement, chaque habitant.e de l'Îlot doit également verser une redevance dans le cadre de la Convention d'Occupation Précaire, qui représente la participation financière des personnes aux frais liés à l'habitation. Ce que l'on pourrait appeler le « reste à charge » sous le régime d'un bail locatif classique.

Dans un souci d'équité, chaque habitant.e de l'Îlot doit verser une redevance mensuelle de 80 euros. Pour un montant de loyer estimé et déclaré à hauteur de 350 euros (270 euros comme plafond du montant de l'AL + 80 euros de redevance).

Les habitant.e.s de l'Îlot ont tous accepté ce principe, notifié dans la convention d'occupation précaire qu'ils et elles ont signé à leur admission et viennent régler d'eux même leur redevance en début du mois.

Les habitants se disent tous satisfaits du montant du loyer. Le montant de 80 euros leur semble parfaitement justifié.

Retour sur le paiement des redevances en 2019 :

Si les habitant.e.s ont adhéré au principe de la participation financière, et qu'on peut noter que quatre habitants ont pu mettre des virements automatiques en 2019

3 habitant.e.s ont connu des difficultés de paiement, de manière temporaire suite à des pertes de revenus pour l'un et des difficultés de gestion financière pour les deux autres.

Précisions sur les demandes d'aides financières et l'accompagnement budgétaire :

L'intervenante sociale de l'association l'Îlot a participé à une journée des professionnel.le.s organisée par la Direction des Solidarités, de la Santé et de la Jeunesse le 28 novembre 2019 sur le thème des aides financières (FSL, ASC, FAJ).

Suite à cette formation, une demande de Fond de Solidarité Logement (FSL) a été engagée auprès d'un habitant qui avait du retard dans le paiement de son loyer du fait de frais de vétérinaire et malheureusement d'incinération importants. Le FSL a été accepté et cette personne peut désormais commencer l'année 2020 avec plus de sérénité.

Plusieurs demandes de Fonds d'Aide à la Jeunesse (FAJ) ont aussi été engagées pour un habitant de moins de 25 ans. Une première demande a été faite en janvier pour l'achat de vêtements de travail car cette personne entamait des chantiers TAPAJ et avait besoin de s'équiper. Une deuxième demande a été effectuée en août dont une partie en urgence pour compenser l'arrêt des chantiers TAPAJ en été et la suspension de la prime d'activité et enfin rembourser des frais de vétérinaire. Puis, une dernière demande pour cette année 2019 a été étudiée par la commission d'attribution en décembre pour le remboursement de frais de vétérinaire et de transport.

Toutes les demandes ont été acceptées et le jeune s'est vu verser directement sur son compte des sommes allant de 150 euros à 300 euros pour subvenir à ses besoins.

Une Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé a été engagée en juin 2019 pour un habitant. En effet, cette personne était suivie au niveau de son RSA par le service RSA-venir d'Horizon Amitié et bénéficiait de leur service de reversement. Depuis son arrivée à l'Îlot la question d'un changement de référent RSA avait été discutée avec lui. La MASP semblait être la mesure adéquate pour continuer à l'accompagner dans l'utilisation de son budget.

4) L'accès aux soins et la prise en compte de la santé des habitant.e.s

Si la première demi-année de l'Îlot a été axée sur de l'ouverture de droits et un accès aux soins pour certain.e.s, une continuité des soins est à poursuivre pour d'autres.

La seconde année de l'Îlot a été marquée par une prise en compte plus approfondie de la santé des habitant.e.s, du fait de symptômes ou de pathologies qui sont apparues ou se sont révélées lors de leur séjour à l'Îlot. Poser ses valises permettrait-il de pouvoir déposer quelque chose de sa souffrance ?

Durant l'année 2019, deux habitants de l'Îlot ont dû être hospitalisés pour des durées plus ou moins longues (Entre deux semaines et deux mois). L'équipe de l'Îlot était en lien avec le personnel hospitalier des services concernés.

Un accompagnement, pendant l'hospitalisation avec des visites régulières, a pu être proposé par les salarié.e.s de l'Îlot. Ces visites ont permis de garder le contact et de travailler à un retour à domicile avec les médecins et l'assistante sociale de l'hôpital. Ces visites régulières furent particulièrement importante pour les habitants qui se sont sentis soutenus durant toute cette période.

Le dernier habitant de l'Îlot est lui venu d'emblée avec un projet de soins qu'il s'agissait d'accompagner, à son rythme.

L'équipe s'est mise en recherche de lien avec le secteur sanitaire d'un partenariat avec des associations intervenant dans le domaine de la promotion de la santé

Ainsi, la participation à un groupe de travail santé précarité sur l'accès aux soins des personnes sans-domicile, a pu permettre aux salarié.e.s de l'Îlot de rencontrer, repérer et tisser des liens avec des acteurs et actrices du champ de la santé, tel l'Equipe de Liaison Psychiatrie Précarité. L'équipe salariée n'étant pas en mesure, du fait de leurs compétences et diplômes d'accompagner les habitant.e.s dans leur suivi psychologique, elle est néanmoins en mesure de les accompagner vers l'extérieur.

Il y a lieu de développer d'autres liens et des pistes sont à explorer et à formaliser. Il en va ainsi avec notamment les Hôpitaux Universitaires de Strasbourg. Une convention de partenariat pour l'intervention d'une infirmière de la Permanence d'Accès Aux Soins (PASS), ou encore du Centre Médico-Psychologique du secteur pour l'intervention de l'Équipe en Liaison Psychiatrie Précarité (ELPP) pourrait être des réponses face aux besoins actuels des Habitant.e.s.

Au-delà de l'accompagnement formel vers le champ de la santé mentale, les salarié.e.s sont venu.e.s accueillir et soutenir la souffrance psychique des habitant.e.s, lorsqu'elle s'énonçait. Bien que peu formé.e.s à ces questions, il.elle.s ont su être inventif.ve.s et faire preuve d'originalité sur un terrain escarpé. Il s'agit de venir les soutenir à cet endroit.

Par ailleurs, au regard des profils des salarié.e.s et de la complexité des profils rencontrés au sein des habitant.e.s, des outils de formations continues pourraient être envisagés. Il s'agit de se donner les moyens pour accompagner les personnes vers le soin. Bien plus, il s'agit d'accueillir la souffrance psychique de l'autre et d'être outillé pour pouvoir prendre du recul, faire un pas de côté. Ce dispositif pourrait se formaliser au travers d'un Groupe d'Analyse des Pratiques et viendrait nourrir la réflexion de l'équipe.

5) Addictions, démarches de prévention et réduction des risques

A leur arrivée à l'Îlot, certaines personnes étaient déjà accompagnées par des associations spécialisées dans l'accompagnement des addictions et à la réduction des risques, comme ALT ou Ithaque. L'Îlot s'inscrit dans cette démarche de réduction des risques.

Doit-on le rappeler, le droit au logement est pour chacun, peu importe les problématiques que les personnes traversent. Et comme chacun, nous considérons que les personnes victimes d'addictions sont capable d'habiter, il s'agit là de les accompagner dans leur parcours.

Un partenariat constant et un travail en réseau s'est tissé avec l'association Ithaque.

Une intervention à destination du public et des professionnel.le.s sur la réduction des risques a d'ailleurs eu lieu à l'Îlot, qui s'est inscrit dans cette démarche et pratique de la réduction des risques.

En effet, dans le cadre de la politique de prévention des risques, du matériel est fourni à l'association l'Îlot par Ithaque et est mis à disposition des habitant.e.s qui s'engagent à ramener le matériel usagé à ce dernier.

Les habitants qui ont répondu au questionnaire se disent d'ailleurs tous satisfaits par l'accompagnement des salarié.es lié aux addictions. "C'est pratique d'avoir du matériel sous l'évier." Un habitant a déclaré ne pas avoir d'addiction mais dit savoir que l'on est présent et ouvert sur cette question si jamais il rencontrait des difficultés à l'avenir.

Trois des habitants qui ont répondu au questionnaire affirme que leur consommation est en baisse depuis leur arrivée dans l'association. "Cela va et viens mais je dirais que ma consommation est en baisse." Deux autres disent qu'elle n'a pas changé et seulement une personne trouve que sa consommation a augmentée depuis son arrivée.

B) Les actions collectives et les ateliers participatifs

1) Activités et ateliers à l'Îlot

Dans le cadre de la vie quotidienne de l'association l'Îlot, il nous semblait important de valoriser les actions culturelles et de loisirs pour développer l'esprit de cohésion des habitant.e.s.

Dans cette optique, l'Îlot a renouvelé son adhésion à l'association Tôt ou t'Art en 2019 qui propose, aux personnes en difficulté sociale, un accès à des activités culturelles et de loisirs. La newsletter mensuelle qui présente les activités à venir est affichée dans la cuisine commune. Les habitant.e.s sont libres de s'y inscrire et de partager leurs envies aux salarié.e.s en vue de co-construire un projet.

Le Conseil des Habitant.e.s ou les temps collectifs autour de repas partagés ont aussi été l'occasion pour les habitant.e.s de faire remonter leurs envies en terme d'activités à l'intérieur des murs et à l'extérieur.

Les actions collectives ne sont pas une obligation mais il a semblé important aux salarié.es de rappeler aux habitant.es que ces actions se construisent avec eux et non pour eux. L'équipe est aussi consciente que l'envie d'un moment peut s'atténuer avec le temps mais il est important, pour le bon fonctionnement de ces activités, que les habitant.e.s préviennent les membres intéressés de leur volonté de ne plus y participer. Ce sujet a dû être rappelé à plusieurs reprises en 2019.

- **Les repas partagés**

Les temps partagés autour de repas sont des moments attendus par les habitant.es. Se déroulant le plus souvent le vendredi midi, ils sont l'occasion d'élaborer un menu apprécié par un grand nombre, d'organiser à plusieurs les courses et la préparation puis d'apprécier le résultat autour de discussions sur la semaine passée.

Le choix des menus est impulsé par les habitant.es en fonction de leurs envies du moment ou des denrées alimentaires disponibles (fin de marché, épicerie solidaire du Secours Populaire).

Plusieurs habitants sont de fins gourmets et de très bons cuisiniers, ce qui fait notre plaisir à tous et a permis à d'autres de réfléchir sur la manière dont ils se positionnent sur leur nutrition et la composition de leurs repas.

Sur l'année 2019, une trentaine de repas programmés et plus informels ont été partagés.

Des apéritifs dînatoires ont pu être organisés dans le cadre d'anniversaires, de commencement ou de fins de projet. Toutes les occasions sont bonnes pour faire la fête, se retrouver et porter un toast.

Par ailleurs, quatre barbecues ont été organisés durant l'été 2019.

Le 25 mai, les habitants, les membres du CA de l'Îlot, les salarié.es, certains bénévoles et partenaires se sont retrouvés autour de grillades pour célébrer le 1er anniversaire de l'occupation de la maison. Nous avons tous passé un très bon moment et la fête a continué jusqu'à tard dans la nuit.



Un des habitants a aussi fêté son anniversaire le 30 août autour d'un barbecue. Les nombreux.ses invité.es ont donc pu, une nouvelle fois, profiter de la terrasse extérieure dans la joie et la bonne humeur.

D'autres barbecues ont aussi été organisés par les habitant.es de manière plus informelle.

Comme en 2018, les habitants, salarié.e.s et bénévoles se sont organisé.e.s pour préparer un repas de Noël et un repas du Nouvel an.

- **L'organisation des anniversaires**

Les anniversaires sont des occasions de se retrouver, de fêter ensemble la vie qui court et c'est aussi le jour où on a le droit de faire ce qu'il nous plaît.

Cette année 2019, le CA et l'équipe salariée a décidé d'octroyer 30 euros à ceux qui désiraient organiser une petite fête en l'honneur de leur anniversaire.

Certains habitants n'ont pas souhaité fêter leur anniversaire pour plusieurs raisons : parce que les personnes présentes à ce moment là n'étaient pas celles attendues, parce qu'il est parfois compliqué de voir le temps qui passe, parce que cette fête fait remonter des souvenirs parfois douloureux pour certain.es. D'autres habitants ont aussi souhaité le fêter ailleurs, avec leurs ami.es, hors des murs de l'Îlot.

Trois autres habitants ont décidé d'inviter les salarié.es, certains bénévoles et leurs ami.es de l'Îlot ou d'ailleurs autour d'un apéritif dinatoire, d'un bon repas ou d'un barbecue. La participation de l'association leur a permis de faire des courses un peu plus conséquentes pour accueillir tout ce beau monde autour de leur table.

Un dernier habitant n'a pas souhaité célébrer à l'Îlot et a préféré convier un ami et l'intervenante sociale à boire un verre et manger une pizza dans le centre ville de Strasbourg.

- **Les ateliers cuisine**

Plusieurs ateliers cuisine ont aussi été mis en place ponctuellement pendant l'année 2019. C'est dans le cadre de ces ateliers, par exemple, que les habitant.es et certain.es bénévoles ont pu confectionner de merveilleuses confitures. Plusieurs pots de confitures ont été préparés avec les mûres qu'un habitant et une salariée sont allé.e.s cueillir juste à côté de l'Îlot. L'expérience sera à réitérer chaque année, pour le plaisir de nos papilles. D'autres confitures ont été réalisées avec les fruits bien mûrs donnés par la Banque alimentaire. Des pêches, des abricots et des poires ont ainsi mijoté dans plusieurs casseroles avec du sucre donné gracieusement par la sucrerie d'Erstein. Eh non ! On vous voit venir ! Il n'en reste plus aucune ! Un mois après, la montagne de pot de confiture avait déjà disparu.

Nous sommes allé.es plusieurs fois faire les fins de marché avec différents habitants.

Ces sorties furent toutes fructueuses et nous a aussi permis de faire connaissance avec les commerçant.es et de s'échanger nos contacts pour les prochaines fois. C'est ainsi que l'un d'eux nous a rappelé deux fois pour que nous venions chercher des surplus de patates et de carottes. Mais que faire des denrées qui ne peuvent pas être rapidement consommées ou stockées au frais ? Un atelier cuisine pardi ! Tous les surplus de légumes ont ainsi été lavés, épluchés, coupés et placés dans des sacs congélation au congélateur pour une utilisation future.

Les pommes que nous récupérions aussi pendant ces fins de marché sont pour la plupart passées entre les mains expertes du roi de la tarte aux pommes de l'Îlot. Pas de gâchis !

- **Atelier jardin**

Le début d'année 2019 a été ponctué par la fabrication d'un premier bac de plantation avec l'association La Fabrique de Koenigshoffen et la récupération d'un second grâce à Lianes.

Ce n'est qu'au printemps que le groupe d'irréductibles a acheté du terreau et du compost auprès de la ville puis collecté quelques plants auprès des jardiniers du Secours Populaire Français du Bas-Rhin.

Malgré les températures arides de l'été, les habitants ont pu manger quelques fruits de leur récolte : plantes aromatiques, oignons, tomates et courgettes notamment. Les aubergines ayant eu plus de mal, nous serons preneurs de bon conseils pour la prochaine saison.

Le jardin est en jachère depuis l'automne mais quelques valeureux se disent déjà prêts à réitérer l'expérience. Sachant qu'en 2020, nous pourrions compter sur nos propres semis.



Le projet d'aménagement extérieur de la maison L'Îlot a été soumis, en septembre, au bailleur, à la municipalité ainsi qu'au Port Autonome de Strasbourg. Ce projet a été réfléchi et co-construit avec les habitants présents à ce moment là dans la maison. Cette démarche de co-participation des habitant.es aux projets qui les concernent, permet de les rendre acteurs.rices de leur lieu de vie.

Les habitants souhaitaient aménager l'espace extérieur, ce qu'ils appellent « le jardin ». Ce souhait démontre leur volonté de s'approprier leur espace de vie, d'engager le collectif et leurs capacités d'agir.

Dans la perspective de développer l'Îlot et pour répondre aux besoins et aux souhaits des habitants, nous avons souhaité avoir l'aval de ces deux instances afin d'aménager l'espace extérieur jouxtant la façade sud de la maison.

L'association l'Îlot, s'est portée garante de trouver les financements nécessaires à la réalisation de ce projet. Les habitants souhaitant s'investir pleinement dans les différentes étapes, se sont engagés, du fait de leurs compétences et expériences respectives, à mener à bien, par leurs propres moyens, les rénovations et constructions envisagées.

Les objectifs de ce projet d'aménagement extérieur sont divers :

- Sécuriser l'espace extérieur ;
- Permettre aux habitant.es de s'approprier les lieux et de personnaliser l'espace ;
- Favoriser la cohésion sociale au sein de la maison en permettant aux habitant.es de s'investir ensemble sur un projet commun ;
- Création d'un espace collectif, de rencontre pour les habitant.es de la maison et leurs invité.es
- S'ouvrir sur le quartier du Port du Rhin dans l'esprit d'un espace partagé et ouvert à tous ;
- Faciliter l'accueil des animaux et la médiation animale au sein de la maison l'Îlot en lien avec l'association Lianes.

Les habitants souhaitaient, sur cet espace, mener plusieurs micro-projets :

Pour commencer, ils voulaient sécuriser l'accès à la terrasse bétonnée en haut de la butte en consolidant l'escalier.

Par la suite, et pour permettre aux personnes à mobilité réduite d'accéder à la terrasse, ils ont pensé réaliser, aux abords de l'escalier, une rampe d'accès pour les fauteuils roulants. Pour accéder plus facilement à l'arrière de la butte, les habitants avaient la volonté de construire un second escalier.

L'accès sécurisé à la terrasse bétonnée permettrait aux habitant.es de l'investir en vue des futurs barbecues et repas partagés prévus pendant les périodes estivales. Dans cette perspective, ils souhaitaient y placer des pots de fleurs et un salon de jardin « fait maison ». C'est une envie de longue date que les habitants souhaitent mener à bien ensemble.

Sur le même objectif de sécuriser l'espace extérieur, les habitants ont exprimé la volonté de rénover la rambarde au niveau de la terrasse surélevée. En effet, cette dernière est endommagée et comporte un risque de chute pour les habitant.es de la maison.

Ils souhaitaient aussi fabriquer un barbecue en brique plus grand que celui que nous avons pour le moment. Nous sommes (salarié.es, membres du Conseil d'Administration, bénévoles, partenaires) souvent nombreux à être invité.es par les habitant.es à des soirées grillades et par conséquent, un barbecue ayant une capacité supérieure à 10 merguez serait utile.

Les habitant.es ainsi que les bénévoles et les salarié.es utilisent des vélos comme moyen de locomotion. Il n'existe pas, pour le moment, d'espace sécurisé et protégé pour stocker les vélos. Ils pensaient en conséquence, construire un abri vélo avec un toit et/ou des arceaux sur le devant de la maison.

Pour le moment, la maison, en plus des habitant.es, héberge cinq chiens.

Dans l'optique de favoriser la médiation entre ces derniers et de permettre à leurs maître.sses de les sortir sans laisse et sans surveillance, les habitants voulaient clôturer une partie du jardin. En effet, la proximité avec la route limite la possibilité de laisser les chiens se balader librement.

Dans la visée de favoriser la cohésion sociale entre les habitant.es, ils souhaitaient réaliser un terrain de pétanque qu'ils voulaient rendre accessible à toutes personnes qui voudraient venir y jouer.

L'envie des habitants de s'ouvrir sur le quartier, passe aussi par la possibilité d'accéder, pour tous.tes celles et ceux qui le souhaitent, au potager partagé qu'ils ont entamé au printemps. Souhaitant le reconduire et l'agrandir en 2020, il sera bientôt organisé des rencontres entre les habitant.es de l'Îlot et des voisin.es avisé.es sur les questions de jardinage. Un compost pourra être attelé au potager et lui aussi être utilisé par le voisinage dans une dynamique de partage.

Les habitants espèrent que ce projet pourra se mettre en place au printemps prochain. Seulement, les travaux du Port Autonome de Strasbourg pour la construction de leur siège en face de la maison de l'Îlot a quelque peu chamboulé les plans. En 2020, il faudra confirmer ce qu'il est toujours possible d'entreprendre.

Affaire à suivre mais une chose est sûre, c'est que la volonté de certains habitants à construire ce jardin à leur image n'a pas changé et qu'ils sont en demande d'être pleinement intégrés à ces discussions et à la réflexion.

- **Aménagement du salon**

Pendant l'année 2019, certains habitants, bénévoles et salarié.es ont fini d'aménager le salon au deuxième étage de la maison. Le but était d'améliorer sa convivialité et de donner envie de s'y retrouver.

Nous avons d'abord récupéré et rempli les étagères de jeux de société et de livres récupérés lors des Rondes des Livres de l'association Tôt ou t'Art. Les jeux de société ont été sortis à plusieurs reprises, notamment lors de journées grisâtres et froides.

Un espace vestiaire a aussi été organisé avec des vêtements donnés par des citoyen.nes, bénévoles, Secours Populaire ou les habitant.es (vêtements trop petits ou plus à leur goût). Certain.es habitant.es ont ainsi pu faire de la place dans leur armoire et d'autres la remplir.

Un espace informatique a aussi été installé avec le soutien de l'association dé clic. L'ordinateur est utilisé au quotidien pour les démarches des habitant.es ou pour regarder des films.

Faire du salon un espace partagé a aussi permis aux habitant.es de se retrouver sur des temps partagés que nous allons maintenant vous présenter.

- **Atelier couture**

Sachant certain.e.s bénévoles et salarié.e.s adeptes de cette activité, les habitants ont souhaité organiser des ateliers coutures. Cette activité a fait remonter des souvenirs d'enfance pour certains et tous ceux qui ont participé se sont plongés avec concentration dans leurs ouvrages. Ainsi, après les machines à coudre installées et les aiguilles en place, ce sont des torchons et des blagues à tabac qui ont pu être fabriqué.es lors de deux séances.

Les habitants se disent prêt à continuer cette action pour confectionner des rideaux et d'autres blagues à tabac. Ils souhaitent par la suite, et après avoir pris le coup de main, vendre certains de leurs ouvrages pour financer de futures sorties.

- **Le projet graff**

Ce projet autour du graffiti a émergé lors d'un conseil des habitant.es. Le projet initial était de faire un graff' ensemble pour décorer les murs et « faire moins prison ». L'objectif étant qu'ils façonnent leur lieu de vie à leur image et qu'ils se l'approprient à travers une personnalisation de l'espace. Cinq habitants sur sept se disaient intéressés par cette perspective.

L'intervenante sociale s'est alors tournée vers l'association Tôt ou t'Art pour faire la demande d'une aide financière pour la réalisation de ce projet. Entre le moment où les habitants ont émis cette volonté de graffer et le moment où nous avons reçu la subvention qui nous a permis d'acheter le matériel nécessaire, il s'est passé plusieurs mois et l'entrain des habitants s'est quelque peu atténué mais les objectifs de cohésion et d'appropriation des lieux ont été atteints.

Le projet que nous avons construits avec les habitants s'est divisé en deux temps :

Premièrement, nous nous sommes rendus à une visite guidée axée sur le street art dans les rues de Strasbourg. Cette visite est proposée par le département « Architecture et Patrimoine » de la ville et Euro-métropole de Strasbourg.

Nous avons retrouvé Alison CREUSOT, intervenante du programme, en ville le 28 mai pour débiter une heure de visite dans les rues de Strasbourg.

Quatre habitants sur sept ont participé à cette visite. Ils connaissaient déjà les graffs que nous avons rencontrés sur notre route. D'un côté, la guide reprenait l'histoire du graff, la technique et les anecdotes attenantes aux graffeur.euses et aux œuvres. Ces explications ont retenu l'intérêt des participants. Puis, de l'autre côté, les habitants ont raconté comment ces graffs ont fait partie de leur histoire de rue. Certains s'en souviennent parce qu'ils passaient devant tous les jours sur le chemin entre leur lieu de vie et leur point de manche. Certains ont dormi sous des graffs ou se sont posés devant de longues heures lorsqu'ils faisaient la manche. Le street art revêt une toute autre importance pour les habitants et cette visite leur a permis de revenir différemment sur leur histoire.

Après que la guide nous ait quitté, les habitants ont souhaité continuer la balade pour faire découvrir à l'intervenante sociale d'autres graffs qui ont fait parti de leur quotidien pendant leurs années de rue.

Nous nous sommes ensuite rendus à la Graffeteria, une cafétéria près de la gare à l'image de notre visite de l'après-midi sous le soleil. Nous avons rejoint Chamss Hoffman, le graffeur avec qui nous allons concrétiser l'aventure artistique à l'Îlot. On a pu, lors de ce temps convivial, revenir sur les graffs observés pendant l'après-midi. Chamss Hoffman connaît bien certains des artistes strasbourgeois et les œuvres qui arpentent les rues de Strasbourg et il a ainsi pu échanger avec les habitants et répondre à certaines de leurs questions. Ce fut aussi l'occasion de revenir sur le projet des habitants et de commencer à en dessiner les contours.

Puis, Chamss est venu plusieurs fois sur site pour construire le projet graff avec les habitants de l'Îlot et le réaliser sur les murs intérieurs de la maison.

Entre, la présentation du graffeur Chamss Hoffmann aux habitants, le choix du dessin, les discussions sur les techniques de graff, la réalisation des croquis, la commande des bombes de peinture et enfin, la réalisation des graffs, il s'est passé trois mois. Nous avons perdu plusieurs habitants en route qui ne se disaient plus intéressés par l'activité mais satisfaits d'avoir été entendus sur l'idée du dessin.

Fin 2019, trois séances en compagnie des deux derniers habitants encore motivés par le projet ont été organisées. Le fait de voir deux des graffs terminés a donné envie aux habitants de décorer leurs chambres, leurs espaces personnels. S'il reste des bombes de peinture, Chamss Hoffmann se dit prêt à accompagner les habitants dans des projets d'aménagement et de décoration plus personnels.



Le graff dans le salon n'est pas encore terminé, l'aventure avec Chamss continue. Nous avons constaté avec ce projet que la personnalisation de l'espace entraîne la construction symbolique d'un Chez-soi qui permet de se projeter sur le long terme. La co-construction de l'habitat fait partie de notre projet associatif et ce projet en est un bon exemple.

- **Atelier coiffure**

Arrivé les beaux jours, les habitants ont souhaité se délester de plusieurs kilos de cheveux et de barbes et mettre un peu de fantaisie dans leurs casquettes. Qui de mieux placé qu'un coiffeur.euse professionnel.le pour s'en charger ? Nous nous sommes donc mis en lien, premièrement avec des écoles de coiffures mais ce projet n'a apparemment pas intéressé les élèves. Puis, nous avons fait la rencontre d'un coiffeur du quartier qui s'est dit prêt à venir de temps en temps à domicile pour coiffer les habitant.es qui le souhaitaient. Ce professionnel est venu deux fois, en mai et en juin, puis n'a plus répondu à nos appels. Il était sans doute jaloux de nos extraordinaires chevelures.

En attendant, nous avons pris le devant et organisé des ateliers coiffures nous même avec les moyens du bord. Nous ne sommes néanmoins pas des professionnel.les et des fautes de goût sont si vite arrivées...

En 2020, nous allons nous mettre en lien avec le Carillon pour récupérer des bons auprès de coiffeur.euses et laisser nos têtes entre les mains de professionnel.les.

- **Atelier Shiatsu**

Par trois fois, une bénévole a tenu des séances individuelles de Shiatsu avec les habitants qui le souhaitaient. Les volontaires en sont ressortis ragaillardis. L'un d'eux a même fait entendre qu'il serait prêt à arrêter de boire si des séances étaient programmées tous les mois. Un autre a dit aussi avoir dormi comme un bébé la nuit suivante et que cela ne lui était pas arrivé depuis longtemps. Comme quoi, quand on se laisse aller à cette méthode de relaxation d'origine japonaise, le stress s'envole et l'énergie retrouve son épiceutre.

A poursuivre en 2020, ça c'est certain !

- **Formation prévention**

Trois habitants ont souhaité participer à une formation aux premiers secours cela a pu être mis en oeuvre et proposé par la Croix Rouge. 1 salariée et 4 habitants ont ainsi reçu leur formation en Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PCS1) en juin 2019.

Le formateur a pris le temps d'entendre nos témoignages et de répondre à toutes nos questions. Certains des participants avaient déjà eu affaire à des événements qui les avaient conduits à prodiguer des soins. Ces histoires ont permis au formateur de reprendre les bons gestes, ce qu'il aurait fallu faire ou ce qui avait été fait correctement. Nous avons là encore passé un bon moment et les habitants sont repartis avec de la documentation pour approfondir leurs connaissances et leur diplôme. Des livrets ont aussi été mis à disposition de toutes les habitant.es dans les espaces communs. Ceux qui ont participé ont pu répondre aux questions et former d'autres habitants qui le souhaitaient à certains gestes.

En parallèle un autre habitant et le coordinateur de l'Îlot qui avait déjà effectué la formation premier secours pour l'un et eu le diplôme de Sauveteur Secours au Travail au travail ont eu droit à remise à niveau de leur formation Prévention et Secours Premiers Secours.

- **Le reportage**

Deux réalisateurs strasbourgeois de AnaFilms, Pierre Toussaint et Gauthier Gumper, nous ont approché en juillet pour proposer le tournage d'un documentaire sur l'insertion vers le logement des personnes sans-domicile. Après les avoir rencontré et échangé à propos de leur démarche, nous avons été conquis : ils souhaitent s'inscrire dans la durée, prendre le temps de la rencontre avec les habitant.es et co-construire ce projet avec ces dernier.ères.

Ce projet peut aussi permettre aux habitant.es de se montrer autrement, de témoigner de leurs passés et d'apprendre à côté d'eux les différentes techniques cinématographiques autour de la réalisation d'un film.

Les habitants ont reçu, pour la plupart, positivement ce projet de documentaire à l'Îlot en se positionnant comme les nouvelles stars du moment. Certains, plus réticents, étaient d'accords pour que le reportage se réalise dans les locaux à partir du moment où eux-mêmes avaient la certitude de ne pas être filmés.

Toutes ces craintes ont pu être soulevées lorsque Pierre et Gauthier ont rencontré les habitants lors d'un Conseil des Habitant.es et qu'ils ont eu l'occasion de présenter plus en détail leur projet.

Nous avons aussi eu l'occasion, lors d'une soirée autour d'un apéro dinatoire, de visionner deux des films qu'ils avaient réalisé auparavant. Cette petite séance de cinéma improvisée a permis aux habitants et aux salarié.es de l'Îlot de se rendre compte de la place importante qu'ils donnaient aux interviewé.es dans leurs documentaires. Elle a aussi donné aux habitants l'envie de proposer leurs idées pour la construction du documentaire à l'Îlot.

Pendant toute la période qui a suivi juillet 2019, les réalisateurs ont participé à différents moments de vie, activités ou temps plus informels, parfois avec les caméras, parfois sans mais toujours dans le respect de la volonté des habitants d'y participer ou pas.

Ils ont très vite été acceptés dans le quotidien de la maison et malgré certains moments durant lesquels la caméra pu être très présente, les habitants ont joué aux stars avec beaucoup d'aisance et ont pu raconter un bout de leur histoire avec authenticité.

Ce projet continuera en 2020 et nous espérons que ce documentaire reflétera avec le plus d'objectivité possible l'histoire des habitant.es et le quotidien de l'Îlot. L'aventure de l'Îlot sur grand écran c'est pour bientôt alors réservez vite vos places, ça va faire un carton !

La focal sur l'Îlot et les valeurs de l'association peut aussi permettre à ce type de projets alternatifs de s'étendre à la vue du grand public.

2) Les sorties extérieures

Il est important de pouvoir engager des activités à l'intérieur de la maison car elles permettent la création de souvenirs communs dans un même lieu de vie et par conséquent de la cohésion dans le groupe.

Aménager son habitat, personnaliser son lieu de vie et faire en sorte que les espaces collectifs soient parcourus de rires, d'actions collectives, d'images en commun et fassent parti du chez-soi au même titre que son espace personnel fut très important pendant l'année 2019.

Il est néanmoins aussi important de sortir des murs, de s'inscrire dans son environnement extérieur, de s'ouvrir à d'autres rencontres pour éviter l'entre soi et l'enfermement.

C'est dans cette optique que nous avons monté ensemble de nombreux projets allant vers l'extérieur et que nous sommes sortis à la découverte de nouveaux horizons au delà du paillason de la maison.

L'intérêt de sortir des murs de l'Îlot fût aussi de se confronter à une autre temporalité, à la rencontre avec d'autres personnes. Puis, les habitants eux-mêmes se rencontrent différemment. Nous avons pu constater que lors de ces sorties à l'extérieur, les conflits du quotidien avaient tendance à rester à la maison et d'autres discussions s'ouvraient à nous au fil de la journée. Ces sorties à l'extérieur nous ont ainsi amené à partager autrement.

- **Forum culturel des Vosges du Nord**

L'association Tôt ou t'Art a une seconde antenne dans les Vosges du Nord et cela nous paraissait intéressant d'aller voir ce que nos voisin.es proposent. Nous sommes donc parti.es, le 3 juillet, avec un habitant au Forum culturel des Vosges du Nord à Haguenau au centre de Harthouse.

Cette expédition fut l'occasion de trouver des idées de sorties. Après avoir fait le pleins de flyers et de petits pains au chocolat, nous sommes repartis des idées pleins la tête et avec de multiples projets à mettre en place.

- **Balade à la réserve naturelle de l'Île de Rhinau**

Mêlés à un groupe de naturophiles jeunes et moins jeunes, nous avons eu le plaisir de marcher au travers de l'île de Rhinau tout en se laissant bercer par les explications du guide. Grenouilles, oiseaux, abeilles, papillons... mais pas de bichettes ! La visite ayant creusé les appétits et la canicule aidant, nous l'avons poursuivie par un pique nique et une trempette dans une belle rivière à l'écart (là où c'est autorisé). Nous avons passé un très bon moment sous le soleil et dans la bonne humeur.

Et pour après, la réserve naturelle d'Erstein ?



- **Visite de la ligne Maginot**

Cela faisait un moment que certains habitants avaient soulevé l'idée d'aller visiter la ligne Maginot. Par un joyeux hasard, le musée de la Ligne Maginot fait partie des partenaires de l'association Tôt ou t'Art. Ni une ni deux, nous avons réservé des places pour le 9 août et nous sommes parti.es à 5 à la journée pour la visite et un pique-nique.

Malheureusement, nous avons loupé le premier départ. Mais pas de panique, on a plus d'un tour dans notre sac. Nous nous sommes rendu.es à quelques km de là pour aller voir un château avant de revenir au musée manger un pique-nique au soleil devant l'entrée du fort de Schoenenbourg.



Malheureusement, nous avons loupé le premier départ. Mais pas de panique, on a plus d'un tour dans notre sac. Nous nous sommes rendu.es à quelques km de là pour aller voir un château avant de revenir au musée manger un pique-nique au soleil devant l'entrée du fort de Schoenenbourg.

A 14 heures, nous avons enfin suivi la guide qui nous a emmené dans les dédales de galeries de la Ligne Maginot pour nous en raconter l'histoire. On a beaucoup ri et appris lors de cette sortie historique tant attendue et la fatigue s'est vite fait sentir au retour.

- **Europa Park**

Le 5 décembre, nous sommes parti.es à Europa Park dans un minibus loué pour l'occasion. Cette sortie a pu se faire grâce au Secours Populaire et au programme "Coeurs Heureux". Nous avons finalement été que cinq à oser braver les plus grandes attractions.



Cette sortie était très attendue d'autant que la plupart des habitants n'y étaient jamais allés ou sinon, n'y avaient que de très bons souvenirs.

Après des tours et des tours, nos estomacs bien retournés ont pu se reposer autour de sandwichs préparés pour l'occasion ou des stands de nourriture ouverts sur place.

Le beau temps qui n'était pas au rendez-vous ne nous a pas empêché de bien nous divertir au travers des pays Européens. Les attractions aquatiques étaient cependant fermées sur cette période de l'année, ce sera donc l'occasion d'y retourner !

- **SPA**

Quoi de mieux qu'une séance de spa pour reposer nos muscles endoloris par le froid de l'hiver ? Le 17 décembre, nous sommes parti.es à quatre à l'espace O'Aquatique d'Obernai qui a bien voulu nous accueillir gratuitement dans leur espace SPA.

Nous sommes tous ressorti.es détendu.es de cette après-midi bien-être.

Les habitants qui étaient présents souhaitent tous y retourner très prochainement malgré la consigne un peu pesante de ne pas faire de bruits. En tout cas, le silence a aussi été reposant quoi qu'on en dise.

Cette activité a permis aux habitants présents de se recentrer un instant sur eux, sur leur bien-être. Ça leur a aussi permis de prendre conscience de leur corps et de le laisser au regard des autres. Rendre visible ainsi son intimité, ses cicatrices, ses accidents de vie n'est pas aisé.

Un des habitants s'inquiétait d'ailleurs du regard que pourrait porter les autres sur les marques qu'a laissés la rue sur son corps. Cette sortie lui a permis de se les réapproprier et de les oublier au profit d'un mieux-être.

- **Les concerts**

Les habitant.e.s sont des adeptes de musique en tout genre. Ils n'ont pas forcément les mêmes goûts mais sont en demande de découvrir de nouveaux groupes ou de redécouvrir des classiques chers à leurs oreilles.

Plusieurs propositions pendant l'année 2019 leurs ont été faites et ont plus ou moins retenues leur attention.

En 2019, nous avons donc participé à deux concerts.

Le premier fut celui de la soirée de soutien à Abribus au Molodoï. Des places gratuites ont été proposées aux habitant.es de l'Îlot au même titre qu'aux bénéficiaires de l'association Abribus. Cet événement s'est déroulé le 5 Mai 2019 pour fêter la fin des tournées. Plusieurs membres du CA, salarié.es et habitants de l'Îlot ont aussi pu profiter de cette soirée festive pour se retrouver hors les murs. Nous avons passé un super moment, un bon concentré de bonne humeur et de musique jusqu'au bout de la nuit. Vivement le prochain !

Puis, l'association Tôt ou t'Art a aussi organisé son concert annuel à l'espace Django le 7 décembre. Plusieurs habitants ont reçu des places à 3 euros car ils se disaient intéressés. Finalement, le soir même, seulement un habitant et l'intervenante sociale se sont retrouvés devant la salle pour entendre deux groupes. Même à deux, ils ont dansé une bonne partie de la nuit avant de repartir fatigués mais heureux dans leurs appartements respectifs.

En 2020, la laiterie s'y met aussi et proposera des places de concert à petit prix ! Nous avons hâte de voir la programmation.

- **Le projet pêche**

Dans le courant de l'année 2019, plusieurs habitants ont émis la volonté d'acquérir du matériel de pêche pour s'organiser par la suite des sorties pêche aux alentours de la maison ou dans des étangs. Nous nous sommes alors mis en relation avec la fédération du Bas-Rhin pour la pêche. Ces derniers m'ont parlé d'un projet qu'ils souhaitaient mener avec des structures accueillant des personnes précaires car ils s'étaient rendus compte que beaucoup de personnes en situation de précarité utilisaient la pêche comme moyen de subsistance et qu'il était compliqué pour les agents de la fédération de verbaliser ces groupes mais s'ils étaient dans l'obligation du fait de la loi de leur donner une contravention.

En effet, la pêche est extrêmement réglementée et le coût d'un forfait annuel individuel s'élève à environ 80 euros pour un certain type de pêche.

Après une première rencontre à l'Îlot nous étions parti.es avec deux membres de la fédération sur un projet en 3 étapes avec une première rencontre autour de la législation de la pêche sur le Bas-Rhin ; une seconde avec la présentation du matériel de pêche et une dernière avec l'organisation d'une sortie et un atelier cuisine avec ce que nous aurions pêché.

Les habitants étaient partants pour s'engager sur cette option.

Il nous a été conseillé également de nous adresser à la CAF qui propose un programme VACAF permettant le financement de forfaits annuels à celles et ceux qui avaient suivi ces temps d'activité. Seulement, ce programme est réservé aux familles. La fédération avait alors proposé de voir en interne ce qui pouvait être mis en place de leur côté à la suite de ce projet.

Ils ne pouvaient entamer ce projet qu'en septembre après la saison haute. N'ayant plus obtenu de réponse de la fédération par la suite, un habitant a alors acheté son forfait par lui même pour continuer à pêcher en toute sérénité.

Nous nous étions aussi intéressé.es aux étangs privés, mais ceux-ci requièrent plus d'autorisations même sur des temps d'initiation alors cette perspective n'a elle aussi pas abouti. Le projet, contrairement à l'appât, est tombé à l'eau.

Il pourra être remis sur la table en 2020 et d'ailleurs, l'une des idées qui est ressorti du questionnaire en ce qui concerne les activités collectives est d'aller pêcher : "Au printemps, sortie camping au bord d'un lac pour pouvoir pêcher."

- **Organisation des vacances pour un départ en janvier 2020**

Eh oui, les Îlotiers s'organisent des vacances sur le continent grâce au Secours Populaire à qui il restait un stock de chèques vacances. Nous avons ainsi débuté un nouveau partenariat pour ce projet.

En effet, chaque année, l'ANCV dote le Secours Populaire en Chèques Vacances pour l'aide aux vacances de groupes bénéficiant de leurs services.

Une grande partie des habitants ont réceptionné la nouvelle avec beaucoup de joie et se sont dit prêts à co-construire ce nouveau projet avec Bernard Sibieude, bénévole au SPF.

A partir du mois de novembre, plusieurs réunions ont été organisées pour lancer un brainstorming d'idées sur la destination. Nous avons donc décidé de partir à Gérardmer, à la montagne, pour faire du ski fin janvier 2020.

Plusieurs gîtes ont ensuite été proposés : nous louerons deux gîtes, l'un de 7 places et l'autre de 4 places.

La suite au prochain épisode... RDV à l'AG 2020 pour en savoir plus ! SUSPENS...

C) La présence bénévole à l'Îlot

La présence des bénévoles œuvrant à la mise en place du projet de l'association est très importante. Sans eux, l'Îlot ne serait pas ce qu'il est aujourd'hui. L'intérêt de tous à l'égard de cette cause a permis d'aboutir à de nombreux projets et de rendre la maison vivable et conviviale. La diversité des profils et l'engagement de long terme de certain.e.s dans l'action sociale rend très enrichissant les échanges. Le bénévole est le cœur d'une association, la réussite du projet repose en partie sur leurs actions et leur motivation.

En 2019, ils/elles ont été plus nombreux.ses que l'année précédente. Les nouveaux et nouvelles bénévoles sont pour la plupart des ami.e.s ou connaissances des salarié.e.s et membres déjà actif.ve.s de l'association. Le bouche à oreille a permis à de nouvelles personnes en 2019 de s'intégrer à l'association et d'apporter leurs connaissances et leur joie de vivre. Ils/elles sont ainsi venu.e.s animer le lieu de vie autour d'ateliers bien-être, cuisine, jardinage, graff... et les sorties extérieures.

Tous les habitants qui ont répondu au questionnaire se disent satisfaits de la présence des bénévoles au quotidien. “Carrément, ils sont là pour nous et je les en remercie.”

IV- Perspectives 2020

A) Mise à jour des documents relatifs à la loi 2002-2 *

1) Le livret d'accueil et le projet d'établissement

Pendant l'année 2019, nos réflexions se sont penchées sur la loi 2002-2 et sur les outils à mettre en place dans les structures sociales et médico-sociales.

Ces outils ont pour objectif de garantir l'accès effectif des usager.e.s à leurs droits, et la mise en place de ces outils est une obligation pour l'association.

En 2020, il restera à l'association à finaliser le livret d'accueil et le projet d'établissement de l'Îlot. Ces deux documents se doivent d'être construits dans le cadre d'une démarche collective et participative impliquant toutes les parties prenantes de l'établissement.

L'association l'Îlot compte mettre en place des groupes de travail pour que nous puissions réfléchir ensemble à ces documents et qu'ils soient toujours plus en lien avec nos valeurs et adaptés aux besoins du public accueilli.

* Loi rénovant l'action sociale et médico-sociale

2) L'évaluation interne de l'association l'Îlot

Cela fait maintenant deux ans que l'association l'Îlot existe. Nous avons pendant ces trois ans, construit le cadre de notre intervention, mis en place de nombreuses actions, assis notre position dans le paysage associatif strasbourgeois... Il nous semble important aujourd'hui de prendre un peu de recul et d'évaluer la pertinence, l'impact et la cohérence de nos actions. Cela au regard des attentes et des besoins des personnes accompagnées au quotidien. L'évaluation interne nous permettra cette prise de hauteur.

Nous construirons, cette année 2020, les outils pour faire de cette évaluation, prévue en 2021, une expérience commune. Dans un groupe de travail dédié, nous nous pencherons sur les procédures, les référentiels et les recommandations de bonnes pratiques professionnelles qui nous permettront de mettre en place un questionnaire d'évaluation qui sera largement distribué aux parties prenantes de l'association, soit les habitant.e.s, les salarié.e.s et les bénévoles de la structure.

Dans le diagnostic qui en ressortira, les points à valoriser seront mis en avant et les points à améliorer précisés. Cela donnera lieu à la mise en place d'un plan d'amélioration continue de l'accompagnement.

B) Actions collectives à l'Îlot à pérenniser en 2020

1) Les actions à l'intérieur des murs

- **Les animations et ateliers collectifs**

Les actions mises en place à l'Îlot, au quotidien, en 2019, ont permis de resserrer la cohésion entre les habitant.e.s et le vivre ensemble par la création de souvenirs en commun. L'aménagement du salon a lui aussi permis la création d'un nouvel espace de vie collectif.

Les habitants souhaitent participer, de nouveaux, en 2020, à un certain nombre d'animations.

C'est dans ce cadre que nous travaillerons à pérenniser les ateliers couture pour que chacun et chacune puisse y participer et confectionner des vêtements pour toujours plus de style ou des objets facilitant le quotidien. L'idée était aussi de vendre nos réalisations pour organiser, avec les gains obtenus, des sorties extérieures.

Une équipe avait commencé à se former, au début de l'année 2019, autour de tournois de tarot et de belotte. Le quotidien et la temporalité de ses membres n'a pas permis à ceux qui le souhaitent de prendre leur revanche alors de nouvelles parties de cartes seront organisées cette année. Ce sera peut-être aussi l'occasion de découvrir de nouveaux jeux de société à l'Îlot ou dans des espaces dédiés en libre accès sur Strasbourg.

Le projet graff se finalisera aussi en 2020. Deux des trois graffs prévus à l'origine sont d'ors et déjà terminés. Il manque seulement quelques retouches au mur de son dans le salon. Si il reste des bombes de peinture, Chamss s'est engagé auprès des habitants qui le souhaitent à les accompagner sur des oeuvres plus personnelles dans leurs espaces privés. L'appropriation collective des espaces communs a donné envie à certains de personnaliser leur espace de vie privé en y ajoutant une touche de couleur.

- **Le bien-être à l'Îlot**

Le bien-être est un état agréable résultant de la satisfaction des besoins du corps et de l'esprit. Pour prendre soin de son corps et de son estime, quoi de mieux qu'une nouvelle coupe de cheveux ? Comme précisé plus haut, les cheveux des habitants sont passés par des mains plus ou moins expertes cette année. En 2020, nous nous mettrons en relation avec l'association La Cloche Strasbourg pour avoir des bons coiffeur.ses / barbier.es.

Les ateliers shiatsu ont eux aussi fait beaucoup de bien aux habitants en 2019. Ils souhaitent reprendre ces séances cette année. Nous pourrons aussi découvrir de nouvelles formes de relaxation collectives ou personnelles et ainsi assouvir les besoins de notre esprit.

- **L'aménagement extérieur**

Avoir un espace extérieur cosy, un jardin où l'on peut se reposer, se retrouver, jardiner... tient à coeur aux habitants de l'Îlot. D'ailleurs, dans les réponses au questionnaire, deux habitants ont inscrit "Jardin", "Refaire le jardin" dans leurs idées pour les futurs projets collectifs. C'est un projet qu'ils souhaitent co-construire avec les membres de l'association qui le veulent pour créer ensemble ce nouvel espace commun.

Nous sommes en train de discuter activement avec le Port Autonome de Strasbourg en ce moment affairé à construire leur nouveau siège social en face de la maison. En effet, les bordures de leur terrain vont contourner la maison, ne laissant que peu d'espace à la circulation et à nos bacs potager. Nous sommes en discussions avec eux pour déplacer de quelques mètres leur grillage ou nous laisser l'accès à un autre bout de terrain que nous pourrons ainsi se partager avec l'association Lianes et nous permettre de construire plus sereinement notre projet d'aménagement extérieur déjà bien lancé dans nos esprits.

Nous ne sommes pas tous et toutes de grand.es adeptes de la botanique alors nous allons faire appel, si ce projet se concrétise, à des bras plus expérimentés ou demander conseil auprès d'associations comme kokopelli par exemple. Nous avons pensé contacter l'INSA ou les compagnons du devoir pour tout ce qui est construction en bois (bacs jardin, abris vélo, abris de jardin...) et des associations et bénévoles actifs sur des questions de permaculture, de jardinage et de compostage pour faire du jardin de l'Îlot un véritable coin de paradis.

- **L'alimentation et le ménage**

Commençons par le sujet qui fait débat comme dans bien des colocations : Le Ménage !

En effet, l'organisation à adopter pour que chacun y trouve son compte est encore en discussion en Conseil des Habitant.es. Cependant, un compromis tend à être trouvé depuis la fin de l'année et nous aurons le temps en 2020 d'y repenser et de l'ajuster si besoin.

L'idée de mettre une seconde machine à laver au premier étage a aussi été soulevée dans les réponses au questionnaire : "Une machine à laver dans la cuisine serait un plus question de pratique". L'aménagement des communs est une question que nous poserons en Conseil des Habitant.e.s et qui sera tranchée par le CA.

En attendant, les habitants souhaitent fabriquer leurs propres produits ménagers. De la lessive avec des feuilles de lierres ou de la cendre, du produit vaisselle et du produit pour le sol avec du savon noir et des cristaux de soude... toutes ces recettes vont être expérimentées en 2020 sur des temps d'ateliers. Ces nouveaux produits ménagers fait maison donneront peut-être l'envie à certains de les tester et d'empoigner la serpillère!

La maison scintillant de propreté, il faut maintenant s'atteler à remplir les frigos. Pour cela, nous continuerons en 2020 à faire les fins de marché pour diversifier les menus avec des fruits et légumes de saisons.

Depuis maintenant près de deux ans, l'association l'Îlot a la possibilité de se rendre une fois par mois récupérer un colis alimentaire pour la colocation auprès du Secours Populaire.

Nous verrons en 2020 soit à continuer ces colis collectifs, soit à permettre aux habitants d'avoir chacun une carte pour qu'ils puissent aller chercher des colis individuels.

Cette proposition pour une nouvelle organisation de la veille alimentaire sera proposée aux habitants lors d'un conseil. Cependant, des conflits émergents autour de la question des denrées collectives laissées dans les frigos communs qui se vident en cinq minutes en laissant un nombre certain d'habitant.es sans approvisionnement, il nous semble opportun de revoir ensemble le schéma d'approvisionnement alimentaire.

Nous verrons aussi à s'inscrire à la Banque alimentaire. Cela, non pas pour approvisionner au quotidien les habitant.es de la maison mais pour avoir la possibilité de faire des stocks de denrées en cas d'urgence ou de récupérer certains aliments dans le cadre d'actions collectives comme dans le cadre par exemple d'ateliers confiture.

Malgré cela, nous continuerons en 2020 à se retrouver autour de repas partagés. Ces temps ont été très appréciés par les habitant.es et d'ailleurs par les salarié.es et membres bénévoles de l'association. Ce sont des moments conviviaux où l'on parle de la vie, de nos histoires, de l'actualité en préparant la cuisine, en mangeant, qui font du bien et sont utiles.

2) Les actions à l'extérieur des murs

- **Les idées sorties pour 2020**

Les habitants ont soulevés de nombreuses idées de sorties pour cette nouvelle année qui commence. Et notamment : Le karting, le Paintball, Le laser game, l'accrobranche, le Bowling, le Billard, le Cinéma ou encore des Matches de football. Ces actions pourraient avoir un intérêt dans la construction du groupe et sa cohésion.

Nous verrons à organiser ensemble des temps collectifs lors de sorties à l'extérieur en fonction de leur motivation et leurs envies.

Nous continuerons aussi à scruter les offres de Tôt ou T'art sur Strasbourg et les alentours pour profiter des sorties et des activités à petits prix en partenariat avec de nombreuses structures culturelles.

En 2019, nous avons été invité.es à participer à une sortie nature organisée par le Conservatoire des Sites Alsaciens sur l'Île de Rhinau. Cette sortie avait été très appréciées des habitants et nous avons pris un bon bol d'air frais en compagnie des salarié.es et de certain.es membres bénévoles de l'association. Ils proposent le même format pour la réserve naturelle nationale d'Erstein, d'Offendorf ou celle du Delta de la Sauer. Cela pourrait être une nouvelle occasion de se retrouver dans un joli coin de nature et découvrir notre patrimoine local.

- **Les vacances de l'Îlot à Gérardmer**

En novembre 2019, nous avons commencé à préparer notre départ en vacances en partenariat avec le Secours Populaire pour la fin du mois de janvier 2020. Les habitants seront mobilisés en ce début d'année pour l'organisation des vacances. Au programme des réunions : Choix du logement, idées sorties, programme de la semaine, liste du matériel nécessaire sur site (alimentaire, vestimentaire)... Nous nous y mettrons tous ensemble pour faire de ce séjour, un espace temps qui nous appartient et qui nous convient.

C) L'accueil des bénévoles

1) Recherche de nouveaux bénévoles

Lors de l'AGO 2019, nous avons commencé à réfléchir à l'intégration des bénévoles au sein de l'association et à la manière dont ils et elles pourraient mobiliser leurs compétences au mieux pour monter des projets avec les habitant.e.s.

Les habitant.e.s étant chez eux, il faut trouver un équilibre pour en même temps créer de la vie collective, favoriser la cohésion, animer la vie quotidienne et en parallèle respecter leur intimité et leur espace privé qui peut aussi, à certains moments, se déplacer dans les espaces collectifs. Pour cela, il faut que les bénévoles qui souhaitent intégrer et participer aux actions de l'association aient connaissance du fait que le temps de bénévolat à l'Îlot se construit en fonction des envies et du rythme des habitant.es, c'est à dire en diffus.

Nous souhaitions attirer des bénévoles, pendant l'événement de la Rentrée des Associations en septembre dernier, avec des compétences spécifiques pouvant retenir l'attention des habitant.es. Finalement, il se trouve que cet événement ne correspond pas à nos besoins et nous rechercherons en 2020 d'autres manières de sensibiliser des citoyen.ne.s à nos actions et nos projets pour qu'ils et elles puissent par la suite s'y engager.

Nous souhaiterions mobiliser ainsi des bénévoles avec des compétences spécifiques, sur du bricolage, de la comptabilité, l'accès aux soins ou encore un/une bénévole compétent.e dans la gestion associative en vue de nous aider à construire nos objectifs dans le cadre d'un développement de l'amélioration continue de nos services.

2) Finalisation du guide bénévole

Pour permettre aux bénévoles de se retrouver et de vivre au mieux leur intégration dans l'association, nous allons mettre en place en 2020 un livret d'accueil bénévole.

Ce livret permettra aux nouveaux et nouvelles bénévoles de prendre connaissance des principes, des valeurs, des enjeux et de l'histoire de l'association. Toutes les informations dont un bénévole à besoin pour vivre au mieux son intégration dans l'association seront concentrées dans ce guide.

L'objectif principal de ce livret d'accueil des bénévoles est de reprendre le projet associatif et de situer les principales actions qui participent à sa mise en oeuvre. Un autre objectif est aussi de permettre aux bénévoles de bien identifier leur contribution potentielle à ce projet.

D) Projet d'extension de l'Îlot

1) Extension au premier étage

Conformément aux décisions de l'AGO 2019, le premier projet d'extension et celui initial est celui d'une extension sur site. Nous devons avancer dans ce projet et perspective cette année.

En effet, comme présenté plus haut dans le rapport, la maison Îlot est une maison de trois étages dont l'association l'Îlot ne loue que deux étages. Le troisième étage, à savoir le Rez De Chaussée de la maison composé de cinq chambres et de pièces communes, est occupé par le théâtre du Potimarron pour du stockage de matériel de théâtre dans deux chambres, tandis que, face au nombre de dossier de candidature, l'Îlot aurait besoin de plus de chambres.

Des discussions et échanges ont lieu à ce sujet avec notre bailleur, des représentants de l'EMS, et des représentants de cette association mais n'ont pour le moment pas aboutis.

Cette extension sur site était freinée en fin d'année 2019, mais nous espérons toujours qu'elle puisse aboutir en 2020, pour que l'Îlot soit une maison à part entière.

2) Extension des places IML avec la demande d'agrément du parc privé

Conformément à la décision du CA du 22 mai 2019, l'autre voie d'extension de l'Îlot devrait être une extension en logement diffus. Cela peut être possible via des bailleurs sociaux, dans le cadre de l'intermédiation locative, ou via une location plus classique dans le privé.

L'autre possibilité est une captation via la plateforme de captation de logement en intermédiation locative dans le parc privé, la FACIL. Elle est amenée à se mettre en oeuvre sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg en mars 2020 dans le cadre de la politique du logement d'abord engagée par la collectivité locale à laquelle nous avons participé. Cela devrait permettre de favoriser l'accès à des logements du parc privé en IML.

Dans cette optique, et l'association l'Îlot a prévu de déposer dès le premier trimestre 2020 une demande d'agrément pour l'activité d'Intermédiation Locative et Gestion Locative Social (ILGLS) de type b) pour les bailleurs privés.

3) Projet habitat de l'Îll

En septembre 2019 nous avons également été contacté par des représentant.e.s d'Habitat de l'Îll pour échanger sur un projet d'habitat alternatif et modulaire en container.

Nous les avons rencontrés, et suite à cette discussion, nous avons conclu que ce projet n'amène pas à une forme d'habitat durable comme nous souhaitons le développer dans notre association. Il en ressort en revanche des discussions une possibilité de négociation sur ce projet qui nous permettrait de travailler sur le long terme avec les personnes accompagnées. Il nous serait alors envisageable de nous engager sur ce projet dans la volonté d'offrir un habitat durable différent et adapter à des personnes qui sont en demande de ce type.

Nous avons aussi émis la possibilité de construire un projet avec ce bailleur social pour du logement en diffus, il semblait être intéressé.

4) Renforcement de l'équipe

Dans le cadre d'une discussion avec les acteurs et actrices de la collectivité locale, et notre volonté de nous agrandir, nous avons émis l'hypothèse de la création d'un troisième poste de salarié.e associé à la montée en charge que cela représente pour nous.

Dans l'optique de la création de ce nouveau poste, nous voulions associer le public que nous connaissons via l'engagement d'un.e travailleur.se pair aidant.e qui nous aurait alors apporter l'expérience de rue et un éventail de compétences plus large.

Nous nous sommes donc renseignés sur les formations disponibles et les modalités de mise en place de ce type de poste. Bien que les retours d'expériences soient très positifs, il nous est apparu de nombreuses difficultés aussi bien en termes de formations disponibles, de profils "extérieur" au groupe d'habitant.e disponible, que de capacité d'encadrement de la part de notre association et de nos salarié.e.s en l'état actuel des choses.

Nous gardons à l'esprit ce type de poste qui nous paraît central et nécessaire pour un accompagnement dès que nous aurons atteint une taille "critique" et que nos salarié.e.s seront prêts à ce type d'intégration.

En concertation avec l'équipe de salarié.e.s, et face aux problématiques de nos habitant.e.s de cette année, nous avons alors réfléchi à un poste orienté sur le suivi psychiatrique. Suite à des discussions et réflexions, il nous est apparu que notre association n'est pas en mesure de proposer un suivi purement médical, et n'en a pas la volonté pour l'instant. Effectivement, un tissu d'association assez serré est présent sur le territoire de l'EMS, nous permettant de pouvoir accompagner les habitant.e.s vers l'extérieur, mais du fait de notre caractère très in-situ pour l'instant, cela risquerait "d'enfermer" les habitant.e.s de l'Îlot dans leur lieu de vie.

Nous avons conclu suite aux discussions et à cette réflexion qu'il serait nécessaire de mettre en place un poste de travailleur social, intégrant la démarche du "faire avec", et ayant des compétences en accompagnement vers le soin physique et psychique, dans le cadre des addictions.

Dans tous les cas, ce poste ne pourra se créer que lorsque notre association aura pu s'agrandir et atteindre une taille plus importante, justifiant ainsi l'utilisation des fonds alloués pour cette action.

E) L'accompagnement des salarié.e.s

1) Entretien individuel et bilan annuel

Cela nous paraît important de créer ces espaces de communication et d'échange entre le CA et les salarié.e.s. C'est pour cela qu'en 2020, le CA de l'association va mettre en place avec les salarié.e.s des entretiens individuels ponctuels afin de faire un point sur l'avancement des projets, reprendre le calendrier et faire remonter d'éventuels dysfonctionnements dans la communication ou le cadre de travail.

A la fin de l'année, les salarié.e.s seront invité.e.s à un entretien dans le cadre d'un bilan annuel auprès des membres du CA. Cette rencontre sera l'occasion de revenir sur le chemin parcouru pendant l'année et de fixer les objectifs pour l'année qui suit.

Nous travaillerons aussi à des outils pour faciliter la communication entre nous. Des référents au sein du CA seront assignés à un domaine particulier : Trésorerie, Vie quotidienne, Ressources Humaines, Animation, etc, pour fluidifier la communication.

2) Groupe d'Analyse de Pratiques

Les salarié.e.s sont souvent confronté.e.s aux souffrances exprimés par certain.e.s habitant.e.s. Il est important d'avoir des espaces d'expressions pour prendre du recul sur les événements. C'est dans ce cadre que l'association va proposer aux salarié.e.s des Groupe d'Analyse de Pratiques pour discuter de ses réalités et essayer d'analyser la situation sous un nouvel angle. Ces échanges seront soutenus par un.e psychologue en dehors de l'association l'Îlot.

3) Formation continue des salarié.e.s

En 2020, le CA mettra en place un plan de formation pour accompagner les salarié.e.s dans la formation continue. Le coordinateur de l'association souhaite finaliser son Diplôme Universitaire et cela demande au CA de budgétiser les coûts de la formation.

Il serait aussi intéressant, de se tourner vers des organismes de formations plus spécifiques à l'accompagnement dans le logement et au public avec lequel travaillent les salarié.e.s. Des formations autour de thématiques comme la réduction des risques et l'accompagnement des addictions, la gestion associative, l'aller-vers... Cela pour compléter les connaissances et rencontrer d'autres professionnel.le.s de l'action social travaillant sur les mêmes problématiques.

CONCLUSION

La 1ère année d'existence de l'Îlot en 2018 a été une phase de lancement et d'expérimentation. 2019 a ensuite été une année de confirmation et de structuration de l'association. L'Îlot et ses habitants peuvent ainsi se projeter dans l'avenir in-situ mais pas seulement.

L'Îlot a aussi su se projeter à l'extérieur, sur le territoire de l'EuroMétropole de Strasbourg, en observatoire et dans sa politique de prise en charge. Nous avons engagés de nombreuses et diverses collaborations et su attirer des compétences. C'est donc une année extrêmement positive qui renforce et prolonge l'élan fondateur de l'association. Un tel défi pour une association si jeune est toujours difficile à relever et notre 3e année en 2020 confirmera une nouvelle phase de l'association: son extension!

Les difficultés rencontrés cette année montrent plusieurs choses.

Qu'il reste à construire, renforcer le groupe, et qu'il faut prendre le temps pour chacun, que ce soit les membres de l'association, les salariés, ou les habitants. Mais cela montre aussi que nous sommes capable de construire avec la temporalité, élément central de notre réflexion à la genèse de ce projet, et que les habitants sont des acteurs tout aussi centraux et constructifs dans celui-ci. Ils ont passé ces difficultés, construit, et se sont soutenus.

En respect de notre modèle de projet, nous, membres de l'association et habitants, l'avons fait d'une manière libre et naturel, sans appliquer le réflexe de sanctions, acceptant l'échec, et construisant à partir de celui-ci.

ANNEXES

Annexe I : Procès verbal de l'Assemblée Générale de l'association l'Îlot du 26/04/2019

Annexe II : Les statuts de l'association

Annexe III : Le projet social

Annexe IV : L'organigramme

Annexe V : Questionnaire aux habitants

Annexe I : Procès verbal de l'Assemblée Générale de l'association l'Îlot du 26/04/2019

Lieu : Caritas -13 rue de l'Arc en Ciel, Strasbourg

Personnes présentes :

Vincent Fauchaux : Président de l'Îlot et bénévole Médecins du monde

Guillaume Keller Ruscher : salarié de l'Îlot, intervenant social puis coordinateur

Léna Malo : salariée de l'Îlot, animatrice sociale

Camille Vega : directeur du Secours Populaire Bas Rhin, membre de la commission d'admission, membre du copil partenaire

Jonathan Richard-Deriano : habitant de l'Îlot (délégué des habitants en 2018)

Laurent Schmitt : habitant et délégué des habitants de l'Îlot depuis le 13/04/2019

Gérard SCHANN : directeur de l'association VilaJe, membre du copil partenaires

Gabrielle Clar : représentante d'Abribus

Jean-Philippe Kutner : membre du bureau de l'Îlot

Germain Mignot : responsable Caritas de la permanence d'accueil de l'Arc en ciel

Aurélien Klopp : bénévole Médecins du monde et membre du bureau de l'Îlot et de la commission d'admission

Yasmina Ferchiou : coordinatrice Mission Mobile de Soins de Proximité de Médecins du monde

Kodz Guermache : stagiaire auprès de la mission mobile de soins de proximité de Médecins du monde

Laurane Détolle : membre du bureau de l'Îlot

Guillaume Drousseau : membre bénévole de l'Îlot et bénévole d'Abribus, secrétaire de séance

Catherine Commun : bénévole responsable des missions mobiles de Médecins du monde Strasbourg

Gabrielle Ripplinger : coordinatrice de l'association Le Carillon Strasbourg

Personnes excusées :

Membres de l'association excusés : Aschwin Ramenah vice président de l'Îlot, Francesca LIGI secrétaire de l'Îlot, Charlotte Pinot Trésorière de l'Îlot, Camille Violas Trésorière adjointe de l'Îlot, Fanny Herrmann membre bénévole de l'Îlot et de la commission d'admission, Stéphane Fillion membre bénévole de l'Îlot et de la commission communication, Johan Violas membre bénévole de l'Îlot

Invités excusés :

Yann Coiffier Coordinateur Logement d'Abord, Francine Gatto (Ithaque), Anne TROZIER Directrice de l'association Lianes, Valérie Suzan (Strasbourg Action Solidarité), Marie Dominique Dreyssé EMS adjointe aux affaires sanitaires et sociales à l'EuroMétropole de Strasbourg.

Propos liminaires :

Mots d'accueil et de remerciement de Vincent Faucheux, président de l'Îlot

Présentation de l'ordre du jour.

Rappel des règles de vote :

voix consultatives pour chaque partenaire

voix décisionnelles : bénévoles et le représentant des résidents Mr Laurent Schmitt

procuration de Stéphane Fillion, bénévole Îlot à Vincent Faucheux (avec document associé en Annexe)

procuration de Camille et Johann Violas, bénévoles Îlot à Guillaume Duroiseau (avec document associé en Annexe)

→ 8 voix de présents + 3 procurations

Le bilan porte jusqu'au 31/12/2018 pour pouvoir avoir une vision et une gestion annualisée.

Liste des documents en Annexe :

Copie des mails de procuration

Rapport moral du président

Rapport d'activité 2018

Rapport Financier 2018

Lecture et adoption du dernier PV de l'AG du 18/05/2018

Document transmis en PJ à l'invitation à l'AGO 2018

Lecture et adoption à l'unanimité.

Rapport moral et discussion

Document en Annexe.

Lecture du rapport, applaudi par l'assistance.

Remerciements à Stéphanie Willer, Guillaume Keller-Ruscher et Léna Malo de la part de tous les bénévoles !

Gérard Schann: ce rapport dit tout, rien à rajouter. Il faut sortir de l'idée de critères à cocher pour entrer dans un logement, mais bien considérer le droit au logement comme entrée première. Importance du projet, dans le contexte d'une pression à nouveau de la société strasbourgeoise sur les personnes de la rue et avec le contexte des élections à venir (évocation d'une volonté de rédiger un nouvel arrêté anti SDF). La solution est le respect du droit au logement.

Rapport d'activité 2018

Lecture du résumé par Guillaume Keller-Ruscher, Léna Malo, le président et les responsables des différentes commissions.

Rappel de l'origine militante de l'association. Réel lancement de l'association à la réception des locaux. Inauguration le 18 mai 2018, avec soutien de l'EMS et de l'Etat.

Plusieurs temps :

Premier temps, l'installation avec grosse implication des bénévoles : aménagement, serrures, nettoyage, équipements avec beaucoup de soutiens associatifs qui sont évoqués. Gros appui du réseau associatif de Strasbourg.

Deuxième temps, accueil des habitants : organisation vie quotidienne : alimentaire, esprit de cohésion, rencontre avec le public.

Premier noyau : un groupe d'hommes, présence d'une femme mais avec intégration difficile. Finalement pas de couples même si c'est bien sûr possible.

Gros plus de l'Îlot est l'acceptation des animaux pour les habitants et le lien avec Lianes : Laurent « les chiens sont une barrière pour le logement ».

Limite du bâtiment actuel de l'Îlot sur l'autonomie en cas de handicap ou de problèmes de santé lourds.

Beaucoup de personnes sont passées à l'Îlot. Besoin aussi en retour que les habitants sortent de la maison, aillent à la rencontre des partenaires.

Retour d'Aurélien K : point sur la commission communication ((membres Aurélien K, Lauranne D, Jean-Philippe K, Stéphanie W, Guillaume D, Stéphane F)

Le travail sur la communication a d'abord été paritaire, puis plus investi par les bénévoles.

Réunion de partage sur les mots clés de l'Îlot. Besoin que les habitants y reviennent. Besoin d'avoir une langue commune pour parler de l'association et du projet à l'extérieur.

Site web (merci Stéphane F !), flyer, manifeste.

Jean-Philippe K : ce sont des outils de communication mis en place comme acte I de la communication de l'asso (à l'occasion du petit déjeuner solidaire de l'ASCE67).

Vincent F : comment on présente maintenant l'association à l'extérieur ? Besoin de communiquer avec les partenaires. Pas assez d'échanges avec le copil technique, à réunir plus régulièrement.

Guillaume D : Besoin aussi de s'exprimer dans les médias : cri de revendication (le manifeste sur le site) pour continuer de développer l'Îlot, pour promouvoir l'association et sa philosophie du logement d'abord auprès des bailleurs privés, des institutions publiques dont on dépend pour le budget et pour avoir des nouveaux logements. Demande aussi de retrouver l'esprit militant du départ, en lien avec les autres assos notamment dans le contexte des élections municipales.

Gérard : ok avec ça, besoin de mener plusieurs combats de front, le projet lui-même et l'esprit militant qui l'a initié.

Vincent F, et Jean-Philippe K : Cette année 2018 a servi à lancer le projet, installer la base, avoir un bilan. En même temps, grosse présence dans les instances, le projet a aussi servi en partie à la ville à s'engager dans le logement d'abord au niveau national et être lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt de l'Etat. C'est un aspect important, ce rôle de l'Îlot qui sert aussi d'exemple pour les institutions, rôle qu'on a d'ailleurs peu mis en avant dans le rapport d'activités. C'est aussi ça la suite du militantisme de l'Îlot et cela peut être revendiqué en tant que tel. C'est une grosse perspective de travail pour 2019.

Retour d'Aurélien K sur le conseil des habitants (=la communication interne, membres les habitants, Aurélien K, Vincent F et Stéphanie W/Guillaume KR)

Conseil d'abord dénommé « conseil des résidents »...mais ça sonnait comme dans un foyer. On parle de conseil des habitants, depuis une discussion des habitants eux-mêmes ! Et cela colle mieux au projet !

Ce conseil est une réussite, avec une participation collective alors qu'il n'est pas obligatoire. Il est en fait devenu une nécessité = lieu d'expression, de règlement de conflit, de mise en place de règles, et de projets, en fait comme dans n'importe quelle colocation.

Témoignage : Germain M. Caritas : pas de conseil équivalent pour Caritas car habitat diffus. Quand les propositions de projet sont faites, comment sont-elles validées ? Réponse : c'est les présents qui décident, inscriptions libres ensuite sur le tableau de la cuisine et accompagnement des bénévoles et salariés si besoin.

Jonathan : ils sont là, mais pas sur notre dos. Ils ne sont là que quand on en a besoin.

Guillaume D : demande d'améliorer le lien entre le conseil et les bénévoles... Réponse Guillaume KR, Aurélien K et Vincent F : mise en place de CR, les habitants sont ok pour que ce soit diffusé à tout le monde dans la maison, avec affichage dans la cuisine et possibilité d'y revenir au conseil suivant. Les infos des CR seront à relayer aux bénévoles par les travailleurs sociaux, mais pas tout le contenu des CR car ça relève de l'intimité des habitants.

Retour de Vincent F sur la commission admission (membres présent : Aurélien Klopp, Vincent Fauchoux, Camille VEGA Secours Populaire 67)

3 commission ont été tenues.

Bilan fin décembre trentaine de dossiers proposés et 36 dossiers de candidatures ont été adressés à l'îlot au 26 avril 2019. On n'a pu qu'accepter 11 personnes, par manque de place. On pourrait donc multiplier par 3 le nombre de places !

Il est aussi à signaler que ces candidats finalement non retenus ont pour la plupart trouvé d'autres solutions, car leur signalement par l'îlot a aussi permis de faire remonter leurs situations auprès du SIAO, de les actualiser en quelque sorte. Le SIAO connaissait en effet toutes ces personnes, mais pas mal étaient sortis de ses radars de court terme.

L'assemblée partage le besoin de clarifier le fonctionnement entre l'îlot et le SIAO nouvelle équipe, car une perte de fluidité et une crainte de blocage pour les admissions apparaissent.

Camille Secours Populaire 67 : la majorité des candidatures aurait pu intégrer l'îlot, à part l'une ou l'autre personne plutôt en habitat seul, en diffus.

Aurélien K : il y a eu plusieurs temps. D'abord une première commission avec l'inconnu de la dynamique de groupe initiale. Et aujourd'hui, des commissions qui se construisent avec l'existant, le groupe d'habitants. Ceux-ci ont une expression sur les admissions, même s'ils n'ont pas de rôle décisionnel, afin de prévenir de futurs conflits (les gens de la rue se connaissent avant l'îlot).

Vincent F : c'est un plus, mais il faut aussi dire que les relations peuvent recommencer à zéro quand on arrive à l'Îlot...Vigilance à avoir, pour ne pas être discriminant non plus.

Guillaume KR : il faut aussi souligner que les habitants ont hébergé à leur tour des gens, parfois assez longtemps. Une auto-régulation du groupe à chaque fois a fonctionné, quand ces hébergements devenaient problématiques...soit un fonctionnement classique de collocation !

Vincent F : besoin de réduire les délais entre les commissions d'admission.

Vincent F et Guillaume KR : il est prévu que la personne puisse quitter le logement un certain temps...mais jusqu'à quand ? Parfois c'est pour des tentatives de loger ailleurs (3 départs) et parfois des retours sont fait (2...départs trop rapides).

Vincent F cite l'asso Un chez soi d'abord à Paris qui a un appartement tampon, qui permet de loger le temps qu'une place se libère.

Camille, Guillaume D :Ca se justifie quand il y a plus de monde sûrement.

Vigilance aussi de l'assemblée sur le besoin de remplir les logements émanant des financeurs qui financent au logement occupé, tout en respectant le rythme des habitants, le droit à l'échec, le droit de sortir de l'Îlot pour y revenir. Un équilibre est à trouver et devra si besoin être expliqué aux financeurs comme faisant partie intrinsèque du projet et de son innovation sociale.

Vote à l'unanimité du rapport d'activités.

Rapport financier

Présentation par Vincent F. Merci à Camille VIOLAS pour tout son travail.

Démarrage en déséquilibre, donc recherche en cours d'année de nouveaux financements.

Excédent de 11K€ fin 2018.

Explication : le financeur privé a apporté un financement de juin à juin. Le décalage calendaire explique ce surplus de là + des actions solidaires.

Cela a permis de tenir début 2019 le temps de l'arrivée des subventions publiques.

95K€ de budget pour 10 personnes soit env 20€/jour, 146K€ de budget annuel avec valorisation du bénévolat et d'une partie de l'alimentaire.

Coût de 120K pour le projet extension avec RDC du bâtiment en plus et 15 personnes en tout (=agrandissement de la collocation, ou doublon de la colloc dans le même bâtiment).

Pression possible des financeurs en cas de places libres trop longtemps. Suivi régulier demandé.

Témoignage de Germain M Caritas : est à 14 €/ jour pour 76 personnes, sans l'alimentaire et sans comprendre la CAF...

Les commissaires aux comptes Lauranne Détolle et JP Kutner disent que les comptes sont conformes.

Vote à l'unanimité moins une abstention (voix de la trésorière) du rapport budgétaire et quitus donné à la trésorière Camille D.

Perspectives et point sur les projets en cours

Laurane D et Léna M :

Potager, salons d'extérieur, terrain de pétanque...+ projet abris à vélo
les bacs sont prêts. La terre peut être récupérée auprès de la ville.

Démarche à entreprendre auprès du PAS.

Vote à l'unanimité du projet.

Lena M :

Développement de la vie interne de l'association.

Construction d'un kit bénévole

Projet de décoration intérieur avec un street artiste.

Vote à l'unanimité du projet.

Guillaume KR :

Projet formation premiers secours PSC1 plutôt que l'achat d'un défibrillateur.

Vincent F :

Passage au 35h du 2e ETP pour le passage à 15 places, ce qui induit une forte baisse des coûts au logement.

Extension de l'Ilôt : essayer de capter du logement privé. Besoin d'avoir un agrément sur IML bailleurs privés, pour diversifier l'offre et pour faciliter aussi les démarches de glissement de bail.

L'ensemble de ces points recueillent l'adhésion de l'assemblée.

Election du bureau/ Conseil d'Administration 2019

Candidats :

Gabrielle Clar

Aurélien KLOPP

Guillaume DUROUSEAU

Laurane DETOLLE

Vincent FAUCHEUX

Gabrielle RIPPLINGER

Jean-Philippe KUTNER

Au vu du nombre de candidats et des statuts de l'association, un vote par liste est effectué.

Vote à l'unanimité du bureau avec tous les candidats présentés.

Le bureau se réunira pour distribuer les fonctions de l'association en 2019.

Point Divers

Echanges sur la nécessité de relancer des échanges collectifs dans l'esprit du collectif sans dents mais pas sans droits, dans le contexte des élections municipales de 2020.

Prochaine assemblée générale ordinaire début 2020 sur toute l'année 2019

Séance est levée à 21h05

PV Rédigé par le secrétaire de Séance
Guillaume DUROUSSEAU

Fait à Strasbourg le 26 Avril 2019

Vincent Fauchoux
Président de l'association l'Îlot

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping horizontal strokes and a vertical line, set against a light, textured background.

Annexe II : Les statuts de l'association

Titre I Constitution, but et ressources de l'association 1 Article 1 Nom et siège 1 Article 2 Objet 1 Article 3 Durée 1 Article 4 Moyens 1 Article 5 Ressources 2 Titre II Composition 2 Article 1 Conditions d'adhésion 2 Article 2 Cotisation 2 Article 3 Perte de la qualité de membre 2 Titre III Les Assemblées Générales 2 Article 1 Assemblée Générale Ordinaire (AGO) 2 Article 2 Déroulement et compétences de l'AGO 2 Article 3 Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) 3 Article 4 Compétences et déroulement de l'AGE 3 Article 4.1 Proposition et adoption de nouveaux statuts 3 Article 4.2 Dissolution de l'association 3 Article 4.3 Liquidation de l'association 3 Article 5 Modifications au Tribunal d'Instance 3 Article 6 Règlement intérieur 3 Titre IV Administration et fonctionnement de l'association. 4 Article 1 Administration collégiale 4 Article 2 Compétences du Conseil d'administration (CA) 4 Article 3 Composition du Conseil d'administration (CA) 4 Article 4 Compétences des membres de le CA. 5 Article 4.1 Le Président 5 Article 4.2 Le Trésorier 5 Article 4.3 Le Secrétaire 5 Article 5 Déroulement des réunions du CA 5 Article 6 Compétences de l'Assemblée Décisionnelle (AD) 5 Article 7 Composition et fonctionnement de l'Assemblée Décisionnelle (AD) 6 Article 8 Composition et compétences du Le Comité de Pilotage 6 Article 9 Le Conseil des résidents 6

Titre I : Constitution, but et ressources de l'association

Article 1: Nom et siège

Il est créé une association dénommée « l'îlot » dont le siège est situé au 6 Rue de Lubeck, 67000 Strasbourg. Elle est inscrite au Registre des associations du Tribunal d'Instance de Strasbourg, et régie par les articles 21 à 79 du Code Civil Local, maintenu en vigueur par la loi d'introduction de la législation civile française du 1er juin 1964.

Article 2: Objet

Au service des plus démunis, « l'îlot » est une association laïque, apaisante et antiraciste qui refuse toutes les discriminations. L'association « l'îlot » a pour objet: de fournir une solution d'hébergement adaptée et pérenne/durable à des personnes en errance et/ou « hors circuit » désireuses de s'inscrire et de vivre dans un lieu d'hébergement partagé et participatif.

Article 3: Durée

L'association est constituée pour une durée illimitée.

Article 4: Moyens

Pour la réalisation de son objet, l'association a pour moyens principal d'action : la gestion, l'administration, l'animation d'un ou plusieurs lieu de vie. Dans ce cadre elle pourra salarier du personnel. Les moyens pour faire vivre son objet ne sont pas limitatifs.

Article 5 : Ressources

Les ressources de l'association peuvent se composer :

- des subventions éventuelles émanant d'organismes publics et/ou privés,
- du produit des libéralités et dons,
- des recettes de tout événement organisé par l'association,
- des cotisations de membres,
- de toute ressource légale. Il est tenu à jour une comptabilité en recettes et en dépenses.

Titre II : Composition

Article 1 : Conditions d'adhésion

Toute personne physique majeure peut être membre. L'adhésion d'un nouveau membre résulte de sa déclaration d'attachement à un projet commun porté par l'association existante et donc aux présents statuts.

L'adhésion des personnes morales doit être examinée par le Conseil d'administration et fait l'objet d'une cotisation spécifique. L'Assemblée Décisionnelle se réserve le droit de rejeter toute demande d'adhésion datant de moins d'un trimestre.

Article 2 : Cotisation

Les membres paient une cotisation annuelle d'un montant fixé annuellement par l'Assemblée Générale Ordinaire sur proposition du Conseil d'administration (CA).

Article 3 : Perte de la qualité de membre

La qualité de membre se perd :

- Par non-renouvellement de la cotisation,
- Par décès,
- Par démission adressée par voie électronique ou postale au CA,
- Par exclusion prononcée en Assemblée Décisionnelle suite à tout acte portant préjudice moral ou matériel à l'association sur proposition du CA.

Titre III : Les Assemblées Générales

Article 1 : Assemblée Générale Ordinaire (AGO)

L'AGO de l'association se réunit une fois par an et à chaque fois qu'elle est convoquée par le CA. Cette convocation élaborée par le Président doit être envoyée par lettre individuelle ou par courriel à chaque membre, au moins quinze jours à l'avance. Il est tenu procès-verbal des délibérations. Ce procès-verbal est signé par le Président et le secrétaire. Il est inscrit sur un registre tenu à cet effet. Son ordre du jour est fixé par le CA, et amendé/complété par les membres de l'association le plus en amont possible de l'AG.

Article 2 : Déroulement et compétences de l'AGO

L'AGO entend le rapport moral du CA, les rapports d'activité et financiers et les délibère. Elle approuve les comptes de l'exercice clos, approuve le montant de la cotisation proposé par le CA, délibère sur les questions à l'ordre du jour et élit les membres du CA, par scrutin plurinominal majoritaire à un tour.

L'AGO nomme un commissaire aux comptes titulaire et un commissaire aux comptes suppléant inscrits sur la liste des commissaires aux comptes de la Compagnie Régionale de Strasbourg. Le commissaire aux comptes exerce sa mission selon les normes et règles de la profession. Il établit et présente, chaque année, à l'AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos, un rapport rendant compte de sa mission et certifiant la régularité et la sincérité des comptes. L'AGO valide la composition du Comité de pilotage proposée par le CA.

Aucune délibération ne peut être prise concernant un point non prévu à l'ordre du jour, sauf en cas de vote de l'AGO au deux tiers des membres présents. Tout vote sera réalisé par scrutin majoritaire. Ce vote sera par défaut à main levée, et peut être réalisé à bulletin secret sur demande d'un membre. Un membre présent ne peut porter la procuration que d'un seul membre absent, et uniquement sur des points prévus à l'ordre du jour. La procuration doit être envoyée par voie électronique ou postale au CA au plus tard la veille de l'AGO. Le Secrétaire est tenu responsable de la collecte des procurations.

Article 3 : Assemblée Générale Extraordinaire (AGE)

L'AGE se réunit chaque fois qu'elle est convoquée par le CA ou sur la demande du quart au moins des membres de l'association. Elle est ouverte à tous les membres. Elle est animée par le Président ou par défaut par un membre du Conseil d'administration.

Article 4 : Compétences et déroulement de l'AGE

4.1 : Proposition et adoption de nouveaux statuts

Les statuts ne peuvent être modifiés que sur proposition du CA ou du quart des membres de l'association. La convocation est envoyée par le Président au minimum 15 jours au préalable. L'AGE appelée à se prononcer sur ces modifications doit se composer a minima du quart de ses membres. Si cette proportion n'est pas atteinte, l'AGE est convoquée de nouveau, mais à quinze jours d'intervalle. Elle peut alors délibérer quelque-soit le nombre de membres présents. Dans les deux cas, une majorité des trois quarts des voix exprimées est requise pour l'adoption du projet.

4.2 : Dissolution de l'association

L'AGE appelée à se prononcer sur la dissolution de l'association est convoquée spécialement à cet effet. Elle doit comprendre au moins la moitié plus un des membres de l'association. Si cette proportion n'est pas atteinte, l'assemblée est convoquée de nouveau mais à quinze jours d'intervalle. Elle peut alors délibérer quelque-soit le nombre des membres présents. Dans tous les cas, la dissolution n'est acquise qu'à la majorité des voix exprimées.

4.3 : Liquidation de l'association

En cas de dissolution, l'AGE désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de l'association. Elle attribue l'actif net à une ou plusieurs associations poursuivant un but similaire.

Article 5 : Modifications au Tribunal d'Instance

Le Président doit faire connaître au Tribunal d'Instance les déclarations concernant :

- les changements intervenus dans la composition du CA, notamment le Président
- les modifications apportées aux statuts,
- le transfert du siège social,
- la dissolution.

Article 6 : Règlement intérieur

Un règlement intérieur de l'association peut être élaboré par le CA et soumis au vote de l'AGO suivant les besoins rencontrés et en accord avec les présents statuts.

Titre IV : Administration et fonctionnement de l'association.

Article 1 : Administration collégiale

L'association est administrée par un Conseil d'administration (CA), rendant compte à une Assemblée Décisionnelle (AD), appuyée par un Comité de Pilotage et un Conseil des résidents par lieu de vie.

Article 2 : Compétences du Conseil d'administration (CA)

Le CA assure le fonctionnement courant de l'association entre chaque Assemblée Décisionnelle. Il soumet les décisions prises à l'Assemblée Décisionnelle. Ces décisions peuvent être :

● d'ordre politique :

- représentation publique et prise de position de l'association : relation avec le public, autres associations, presse et média, institutions
- proposition de l'ordre du jour de l'Assemblée Décisionnelle
- proposition de l'ordre du jour des Assemblées Générales
- proposition de la composition du Comité de pilotage, après consultation des acteurs concernés

● d'ordre administrative et financière :

- acceptation ou refus d'un financement ; gestion des reçus de don ; gestion des comptes en banque ; gestion du registre des membres ;
- recrutement et fixation de la rémunération des salariés.

● d'ordre managériale :

- fixation du cadre de travail des salariés, de leurs objectifs et évaluation. Cette tâche pourra être déléguée à un membre du CA qui rendra compte aux membres et à l'Assemblée décisionnelle.

● d'ordre technique :

- nécessaires au bon fonctionnement général des lieux de vie (organisation et fonctionnement matérielle des lieux de vie, organisation des équipes de bénévoles et du recrutement; maintenance des locaux de cuisine et de stockage, organisation et gestion de la communication de l'association
- gestion de l'adresse mail de l'association (accès login et mot de passe), les documents en ligne, le(s) site(s) internet

● d'ordre relationnelle :

- prononcer un retrait temporaire d'un membre de l'association jusqu'à la réunion de l'Assemblée Décisionnelle
- prononcer l'exclusion temporaire ou définitive d'un résident
- le CA a charge de maintenir un état d'esprit collégial, tendant à l'unité, à la convivialité dans l'association et vise la pérennité de cette dernière dans une logique de long terme. Elle est garante de l'identité d'XXX et du respect des présents statuts.

Article 3 : Composition du Conseil d'administration (CA)

Les membres du CA sont élus lors de l'AGO par scrutin plurinominal majoritaire à un tour, pour la période séparant deux Assemblées Générales. Les membres sortants sont rééligibles. Les postes du CA sont déterminés par scrutin uninominal majoritaire à un tour lors de la réunion de le CA suivant l'AGO.

le CA se compose de 12 membres maximum, parmi lesquels :

- un Président de l'association et son suppléant
- un Secrétaire et son suppléant
- un Trésorier et son suppléant
- un responsable/référent par lieu de vie et éventuellement un suppléant(e) par jour d'activité de l'association.

Le Comité de pilotage peut désigner un référent pour assister au CA sur invitation du Président avec voix consultative. Il peut proposer un point à l'ordre du jour du CA.

Les salariés peut/peuvent assister au CA sur invitation du Président avec voix consultative.

Article 4 : Compétences des membres du Conseil d'Administration.

Le Président Le Président de l'association est élu par le CA à la majorité des voix.

Le Président :

- supervise la conduite des affaires de l'association et veille au respect des décisions du CA.
- ordonne les dépenses et représente l'association en justice et dans tous les actes de la vie civile. Il doit jouir du plein exercice de ses droits civiques.
- est garant des bonnes relations entre les instances de l'association.
- envoie convocation et ordre du jour des CA. Il les anime et en coordonne l'action.
- envoie convocation et ordre du jour des AG. Il y présente le rapport moral annuel de l'association.
- Co-détient la signature de l'association.
- peut déléguer ses pouvoirs à son suppléant.
- dans le cas de l'exclusion d'un ou de plusieurs membres ou de résidents, il doit le(s) convoquer, expliquer les motifs de l'exclusion.
- signe tout contrat de travail.

Le Trésorier Le Trésorier est élu par le CA à la majorité des voix.

Le Trésorier :

- tient à jour le registre des membres.
- tient à jour les comptes de l'association, en présente un bilan des évolutions à chaque Assemblée Décisionnelle.
- veille à l'envoi des reçus fiscaux pour les donateurs.
- présente le bilan financier lors de l'AGO.
- Co-détient la signature de l'association.
- est responsable financier de l'association et de la gestion administrative des salariés.
- peut déléguer ses pouvoirs à son suppléant. Les comptes sont contrôlés et certifiés par deux commissaires aux comptes maximum (titulaire et suppléant) inscrits sur la liste des commissaires aux comptes de la Compagnie Régionale de Strasbourg.

Le Secrétaire est élu par le CA à la majorité des voix.

Le Secrétaire :

- tient le registre des décisions.
- rédige et présente le rapport d'activités.
- tient les archives et la correspondance de l'association.
- envoie convocation et OJ des Assemblée Décisionnelles. Il collecte les comptes-rendus, prépare et présente les rapports d'activité du CA et de l'Assemblée Décisionnelle. Il collecte les procurations pour tout vote des organes de l'association.
- peut déléguer ses pouvoirs à son suppléant.

Article 5 : Déroulement des réunions du Conseil d'Administration

Le CA se réunit aussi souvent que nécessaire et chaque fois qu'il est convoqué par Président ou à la demande du tiers de ses membres. Un tiers de ses membres est nécessaire à sa tenue. La convocation et l'ordre du jour sont transmis par le Président aux membres du CA le plus tôt possible avant la réunion. Les votes sont faits par scrutin majoritaire. Les prises de notes sont effectuées par un membre. Il est tenu procès-verbal des séances, transmis aux membres de l'association à titre informatif et inscrit sur un registre tenu à cet effet. Les membres du CA ne peuvent recevoir aucune rétribution en raison des fonctions qui leur sont confiées. En cas d'absence injustifiée à 3 convocations (Conseil d'administration, Assemblée Décisionnelle ou Générale), un membre du CA sera révoqué de cette dernière.

Article 6 : Compétences de l'Assemblée Décisionnelle (AD)

L'AD a un rôle d'échange, de dialogue et de décision entre les bénévoles, le CA et le Conseil des Résidents selon un rythme plus régulier que l'annuelle AGO. Elle sert à interpellier le CA sur ses décisions et à exprimer l'avis des bénévoles et des résidents. Les salariés peuvent assister à l'AD, avec voix consultative.

- Elle examine les points à l'ordre du jour et parmi eux, valide ou invalide les décisions des CA tenues depuis la dernière AD. En cas de non-rétroactivité matériellement possible de la décision, l'invalidation a une portée d'enseignement.
- L'AD a charge de maintenir un état d'esprit collégial, tendant à l'unité, à la convivialité dans l'association. Elle est garante du bon respect par tous du fonctionnement de l'association suivant ses statuts.

Article 7 : Composition et fonctionnement de l'Assemblée Décisionnelle (AD)

L'AD, composée de tous les membres de l'association et de deux représentants par conseil(s) de résidents ayant droit de vote, se réunit au minimum tous les trimestres sur convocation préalable du CA, qui propose un ordre du jour transmis 15 jours minimum avant sa tenue. Tout membre de l'association peut amender cet ordre du jour, jusqu'à la veille de l'AD. Elle peut également être convoquée en urgence par 1/3 des membres du CA ou 1/4 des membres de l'association. Tous les membres de l'association peuvent voter, ainsi que les représentants du Conseil des résidents.. Ces derniers ont 1/3 des voix des présents statutairement. Les votes sont faits à la majorité. Seuls les points à l'ordre du jour peuvent faire l'objet d'un vote. Ce vote se fait par défaut à main levée, et peut être réalisé à bulletin secret sur demande d'un membre. Un membre présent ne peut porter la procuration que d'un seul membre absent.

Le Secrétaire ou son suppléant anime et modère ces Assemblées. Un membre de l'association sera désigné sur la base du volontariat pour la prise de notes et le compte rendu. Celui-ci sera envoyé ultérieurement à tous les membres de l'association, après relecture des participants au CA.

Article 8 : Composition et compétences du Comité de Pilotage

Le comité de pilotage est composé d'associations locales et/ou nationales œuvrant dans l'hébergement, contre le mal logement, ou dans la lutte contre la précarité, ainsi que de l'État et des collectivités territoriales. Ces acteurs doivent être en accord avec l'esprit, les objectifs l'association et les présents statuts. Ils doivent faire acte de candidature,

Le Comité de pilotage est nommé par l'AGO sur proposition du CA après échange et accord préalable des concernés

Son rôle est de conseiller et d'appuyer l'association dans le respect du projet initial dans le cadre d'une expertise technique relative aux lieux de vie et à l'accompagnement des résidents.

Le Comité de pilotage peut désigner un référent pour assister au CA sur invitation du Président avec voix consultative. Il peut proposer un point à l'ordre du jour du CA.

Article 9 : Le Conseil des résidents

Composé par tous les résidents d'un lieu de vie et animé par un bénévole et/ou un salarié, il a pour but :

- d'établir les règles de vie, l'organisation quotidienne du lieu de vie dans le cadre fixé par le CA
- de faire remonter les doléances des résidents au CA, qui pourront être inscrites le cas échéant à l'ordre du jour des AD.
- d'être un lieu de médiation des conflits entre résidents/bénévoles/salariés

Il élit/nomme deux représentants pour les AD, qui ont droit de vote.

Fait à Strasbourg, le 25 Juin 2017

Vincent Faucheux
Président de l'association



Annexe III : Le projet social

1- Contexte et état des lieux	2
1.1 -Contexte	2
1.2- Etat des lieux	2
2- Le logement d’abord, une pratique innovante	3
2.1- “Le Logement d’abord”, une définition	3
2.2- Notre approche	4
3- L’Îlot, un projet innovant dans le territoire	4
3.1- La structure porteuse	4
3.2- La gouvernance	5
3.3- Les partenaires	5
3.4- Moyens	6
4- Public Cible	6
4.1- Les personnes isolées dites “Hors-circuit”	6
4.2- Mode d’orientation et procédure d’admission	7
5- Fonctionnement et prise en charge	8
5.1- Fonctionnement	8
5.2- Modalités de prise en charge	8
6- La vie quotidienne	9
6.1- La vie en communauté	9
6.2- Le conseil des résidents	10
6.3- Aménagement des lieux et de l’espace	10
Conclusion	10

À Strasbourg, des associations professionnelles et bénévoles œuvrant en faveur des plus démunis, allant à la rencontre des personnes sans-abri dans le cadre de maraudes ou de distributions, se sont réunies pour partager leurs constats sur l'embolie locale du système. Rejointes par des citoyens engagés, elles ont voulu s'entraider pour renforcer les dispositifs mais aussi alerter, interpeller les pouvoirs publics, et proposer des solutions à porter collectivement pour faire avancer la situation.

1. Contexte et état des lieux

1.1. Contexte

National: La Fondation Abbé Pierre a mis en avant dans son dernier rapport la forte augmentation du nombre de personnes sans domicile fixe en France (50% entre 2001 et 2012)*, ceci représentant selon les estimations de l'Insee, 141 500 personnes sans domicile fixe en 2012. Tous les ans, certaines de ces personnes meurent à la rue, ceci s'ajoutant au contexte global de défiance, d'individualisme et de violence toujours plus fort se développant et dont elles sont victimes**. Malgré une multitude de types de dispositifs créés, il y a à l'heure actuelle une asphyxie de ceux-ci associée à une saturation du parc de logement social qui entraîne dans les faits un accès difficile, voire impossible, à des ménages avec de faibles ressources***.

Local: Alors qu'il est le dernier recours pour ces personnes, le 115 au niveau national, mais aussi local, ne peut répondre à toutes les demandes d'hébergement du fait de la saturation de l'ensemble des dispositifs, notamment par des personnes déjà connues dont le parcours de rue s'allonge****. Ainsi au début de l'hiver 2016-2017, le collectif "Sans Dents Mais Pas Sans droit" a recensé 476 personnes sans solutions d'hébergement. 27 personnes ayant été ou étant sans-abris sont décédées en 2016 et 17 en 2017 à Strasbourg selon le recensement de l'association Grains de sable – Collectif les Morts De la Rue.

1.2. Etat des lieux

Selon la préfecture du Bas-Rhin, l'offre d'hébergement se composait de 8476 places en décembre 2017, et sur le plan départemental l'Etat a mobilisés 47.6 millions d'euros en 2017 pour financer ces places. Plus de 8000 places d'hébergement et de logements accompagnés sont ainsi financées dans le Bas-Rhin pour la période 2015-2020.*****

Malgré cet effort, il est constaté une complexification de l'accès aux dispositifs dans le cas de situations "hors normes" ne rentrant que difficilement dans le cadre des propositions d'hébergement existantes: allant de la présence d'un animal à des situations plus développées telles que des personnes ayant des problématiques d'addiction ou de pathologie mentale. Cela participe à un dangereux repli sur soi, un isolement, et à terme une déshumanisation pour les personnes isolées. Tout cela entraîne une rupture sociale et médicale, des situations de mise en échec et in fine un allongement du séjour à la rue.

* P.13 du Rapport annuel n°22 de l'état du mal logement en France 2017 de la Fondation Abbé Pierre

** P.1 du N°1455 de l'Insee Première sur l'Hébergement des sans-domiciles en 2012

*** P.72 du Rapport annuel n°22 de l'état du mal logement en France 2017 de la Fondation Abbé Pierre

**** P.3 du Baromètre du 115 - Synthèse hivernale 2015-2016

***** Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées 2015-2020

L'accès à l'aide institutionnelle, parfois trop cadrée, ou trop discontinue, devient alors un frein à la réinsertion pour des personnes qui se désocialisent et qui sont amenées à désormais être considérées comme « hors circuit ».

Le parcours d'accès à l'hébergement, puis au logement, est actuellement pensé en palliers, les étapes à franchir sont nombreuses et les parcours très variés.* Or, pour certaines personnes, s'inscrire dans un tel parcours pour accéder in fine à un logement individuel à gérer de manière autonome, peut paraître insurmontable voire être une barrière dès les premières étapes pour l'inclusion. Quand bien même une prise en charge pérenne est rapidement proposée, elle représente parfois une trop grande marche pour la personne qui est amenée à passer de la rue, avec son système de relation sociale qui lui est propre, à un hébergement avec un nouveau type de relation sociale, ceci l'amenant potentiellement à une situation de mise en échec.

De plus, le modèle basé sur l'hébergement ne permet pas nécessairement aux résidents de pouvoir investir leur lieu de vie comme un habitat, ceci ayant des conséquences sur leur intégration psycho-sociale. Pourtant, la stabilisation de celles-ci via l'hébergement ou le logement est la condition première pour que leur réinsertion soit réellement possible (ouverture de droits, citoyenneté pour exemples).

De ces constats posés et partagés, il en résulte un besoin et même une obligation de proposer à ces personnes des solutions adaptées et durables en matière d'accès à un hébergement stable voir d'accès au logement. Principe rappelé et porté par l'instauration d'un droit au logement opposable.**

2. Le logement d'abord, une pratique innovante

2.1. "Le Logement d'abord", une définition

Ces constats s'inscrivent dans les problématiques repérées dans le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées du Bas-Rhin (PDALHPD). Il propose et présente des expérimentations en vue de diversifier et d'adapter l'offre d'hébergement aux différents publics dit « défavorisés ». Ainsi il existe à Strasbourg comme dans les autres grandes villes des milliers de logements vacants de longues durées, ainsi que des alternatives aux dispositifs de prise en charge se développant et apportant déjà des résultats.***

Dans notre cas, la genèse de ce projet repose sur la philosophie associée au logement d'abord. Cette philosophie a été appliquée en France lors d'un projet intitulé « Un chez-soi d'abord ». Il a été mené avec des personnes à la rue atteinte de pathologies psychiques et psychiatriques sévères à partir de 2011 avec des premiers résultats très encourageants. D'un côté, pour la collectivité, des économies sont réalisées sur la globalité du parcours des personnes qui y sont prises en charge. D'autre part, cette solution pérenne, montre un fort taux d'intégration et de maintien dans le logement.****

* à commencer par l'hébergement d'urgence, puis à de l'urgence dite "posée", aux divers dispositifs de stabilisation, aux CHRS, aux dispositifs de logement d'insertion, pour finir l'intermédiation locative avec un glissement de bail possible

** Loi n° 2007-290 du 5 mars 2007 instaurant le droit au logement opposable 8

*** P.37 du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées 2015-2020

**** Le programme expérimental « Un chez-soi d'abord » - Principaux Résultats 2011-2015

Le logement d'abord est une philosophie d'action proposée par l'actuel gouvernement. Dans ce cadre, la ville de Strasbourg a porté son intérêt à l'appel de l'intérêt public de l'état.

Ce changement de paradigme a apporté comme principes la mise à l'abri et l'accueil inconditionnel des résidents, ainsi que la souplesse du suivi avec l'acceptation de l'échec temporaire. Le principe d'action porté par cette approche est que le fait d'intégrer un lieu de vie peut permettre de retrouver une place, un statut, une fonction au sein d'un collectif, et plus globalement au sein de la société.

2.2. Notre approche

Comme énoncé précédemment, ce projet s'inscrit dans la logique du "Logement d'abord" * avec quelques modalités de mise en place qui peuvent différer. Il s'agit de faire appel au parc public vacant et/ou privé de Strasbourg afin de créer un dispositif de logement innovant, qui permette l'accès à un habitat adapté pour des personnes n'y ayant pas ou plus accès.

L'idée est de leur proposer ce nouveau projet. Ce dernier permet une adaptation aux besoins de chacun, incluant l'acceptation de l'échec s'il le faut. Notre association propose une vie en cohabitation (avec partage de la vie quotidienne) afin d'éviter un changement trop radical avec le mode de vie, le milieu psychosocial, connus précédemment.

Au-delà de ces principes de base, l'ouverture de ce type de lieu pourra permettre de proposer l'accès à un logement aux personnes avec animaux et/ou en couple, puisque le lieu permet l'accueil d'animaux.

À moyen terme certaines personnes pourront ainsi accéder aux dispositifs de logement locatif commun ou de logement accompagné si elles le souhaitent.

3. L'Îlot, un projet innovant dans le territoire

L'objectif premier et prioritaire est de pouvoir fournir une solution de logement adaptée et pérenne à des personnes en errance et/ou « hors circuit » désireuses de s'inscrire et de vivre dans un habitat co-partagé et participatif. Le but est de favoriser une stabilisation dans un lieu de vie et d'inscrire leur réinsertion dans le temps.

Un second objectif de ce projet sera de s'adapter à leurs besoins, à leur projet afin de construire avec les résidents leur propre parcours en travaillant à partir de leur initiative.

Leur inscription dans une dynamique de vie en communauté, concourt à l'émancipation de chacun en développant les capacités individuelles. En effet, le renforcement du pouvoir d'agir s'opère sur trois plans: individuel, organisationnel et communautaire.

Au plan individuel, il vise à amener les personnes à exercer un plus grand pouvoir d'agir sur leur vie. Sur le plan organisationnel, parce que le lieu de vie soutient les expériences individuelles qui se réalisent ainsi plus efficacement, tout en fournissant un environnement où les compétences acquises peuvent être testées et améliorées. Enfin, il comprend une dimension communautaire ou collective puisqu'il s'agit de favoriser la capacité des résidents à coopérer et interagir dans un nouvel environnement social. **

* P.3 Logement D'abord - Nicholas Pleace - Document d'étude de la Dihal et Feantsa

** Christian Maurel, Education Populaire et puissance d'agir Ed. l'Harmattan

3.1.La structure porteuse

L'association l'îlot a été créée pour porter ce projet par des acteurs de la société civile, des travailleurs sociaux et des bénévoles de l'action médico-sociale. Elle a pour objet de fournir une solution d'hébergement adaptée et durable à des personnes en errance et/ou «hors circuit» désireuses de s'inscrire et de vivre dans un lieu d'hébergement partagé et participatif. Son rôle premier est d'être l'interlocutrice des pouvoirs publics, des partenaires et de toutes autres institutions. Elle a également la charge de veiller au bon déroulement du projet, d'être garante de la bonne utilisation des locaux, du respect du bail comme de la gestion au quotidien du lieu de vie.

Il s'agit pour les représentants de l'association d'être des personnes ressources et des soutiens pour les résidents, les bénévoles, les salariés et le projet.

3.2.La gouvernance

L'assemblée décisionnelle (AD): L'AD a un rôle de dialogue et de décision entre les bénévoles, le Conseil d'Administration et le Conseil des Résidents (voir Page 9) selon un rythme plus régulier que l'annuelle AGO (Assemblée Générale Ordinaire). Elle sert à interpeller le CA sur ses décisions et à exprimer l'avis des bénévoles et des résidents. L'AD, composée de tous les membres de l'association et de deux représentants par conseil des résidents, se réunit au minimum tous les Trimestres.

Le Conseil d'Administration (CA): Le Conseil d'Administration est l'organe de décision sur les affaires courantes de l'association. Il met en oeuvre les orientations exprimées lors de l'Assemblée Décisionnelle.

Le Comité de Pilotage: La structure porteuse sera accompagnée dès ses débuts d'un Comité de Pilotage composé d'organismes publics et d'associations locales et/ou nationales œuvrant dans les champs de l'hébergement et de la lutte contre la précarité. Son rôle sera de veiller au respect du droit, à l'esprit des projets associatifs et d'établissement, tout en apportant une expertise technique à l'association gestionnaire. Le Comité de Pilotage aura ainsi une fonction de conseil de surveillance avec une voix consultative.

3.3.Les partenaires

LIANES

Le secours Populaire

ITHAQUE

Médecins du Monde

Vilaje

Fnars

EMMAUS Mundo

Travail préparatoire avec nos partenaires :

La question des addictions: Le travail a été amorcé avec Ithaque, notamment sur une permanence d'accès aux soins et de réduction des risques. C'est dans cette politique et démarche de réduction des risques que nous souhaitons nous inscrire. Cela entre dans une optique d'écoute compréhensive et de prise en compte des dépendances, tout en posant des limites comme celle d'une interdiction de consommer dans les lieux communs.

Nous considérons les chambres comme des espaces privés où notre intervention ne doit avoir lieu qu'en cas de nécessité ou avec l'accord du résident, car il en relève de la question du droit à l'intimité.

La vie sexuelle et affective: Elle est prise en considération et respectée et repose sur deux principes, le respect du désir de chacun et son consentement.

Gestion de conflits: Les relations entre les différents acteurs peuvent être complexes où l'expression du conflit n'est pas négligeable. Plusieurs études menées dans des centres de soins de Médecins du Monde, démontrent la dimension parfois violente de ces relations .* Dans la mesure du possible, notre action repose sur l'anticipation des situations de crise notamment par le travail des intervenants professionnels et bénévoles et la mise en place d'outils de médiation.

Dans le cas où la situation de crise et de violence interviendrait, des espaces de médiation sont prévus (conseil des résidents, interpellation des Travailleurs sociaux et des bénévoles). S'il a lieu de poser une sanction (exclusion, dépôt de plainte) la question est alors portée aux instances de gouvernances de l'association.

La présence d'un animal: Le travail est en cours avec l'association Lianes qui nous apportera son expérience et expertise en matière d'éducation canine.

3.4.Moyens

Les frais de fonctionnement inhérents au bâtiment et au lieu de vie comprendront le chauffage, l'électricité, les frais de maintenance, l'assurances et le loyer. Les autres frais matériels consisteront à des frais pour l'équipement des appartements (ameublement, literie, électroménager,...).

En terme de moyens humains, il nous apparaît pertinent de proposer un ratio de 1,5 ETP pour 10 résidents comme taux d'encadrement à minima. Dans le détail des postes, il s'agirait d'une répartition en deux postes aux missions et champs de compétences définis comme suit : **

- Un poste de travailleur social à temps plein, chargé de l'accompagnement et du suivi social, qui assurera également la fonction de coordination.

- Un poste d'Animateur social à mi-temps assurant l'animation du lieu et la mise en oeuvre du conseil de résidents.

En terme de moyens humains, il nous apparaît pertinent de proposer un ratio de 1,5 ETP pour 10 résidents comme taux d'encadrement à minima. Dans le détail des postes, il s'agirait d'une répartition en deux postes aux missions et champs de compétences définis comme suit : **

- Un poste de travailleur social à temps plein, chargé de l'accompagnement et du suivi social, qui assurera également la fonction de coordination.

- Un poste d'Animateur social à mi-temps assurant l'animation du lieu et la mise en oeuvre du conseil de résidents.

En plus de ces deux postes salariés, l'association envisage de renforcer la présence avec:

- les bénévoles qui se relayeront pour animer et faire vivre le lieu - Le recrutement d'un pair-aidant en contrat d'insertion sera à moyen terme une des visées du projet

* Jaqueline FERREIRA , Soigner les Mal-Soignés ed. L'Harmattan

** Deux fiches de postes détaillant les missions et compétences des deux postes sont fournies en annexe.

Une présence en soirée et une astreinte sera proposée par l'association gestionnaire. Une veille nocturne serait en effet souhaitable au démarrage du projet. Par la suite un système d'astreinte entre les résidents et l'association gestionnaire pourra se mettre en place.

4.Public Cible

4.1.Les personnes isolées dites “Hors-circuit”

Au-delà de ce besoin repéré et reconnu, à Strasbourg comme dans d'autres villes, nous savons que les personnes à long parcours de rue ont parfois trop difficilement accès à des solutions adaptées à leur situation et en grande précarité.

En effet, un certain nombre de personnes sont en rupture d'hébergement car elles ne remplissent pas les critères d'accès demandés (ressources, perspectives d'insertion limitées, présence d'un animal, mode de vie alternatif par exemple). Cette observation est aussi valable pour l'intégration des personnes avec animaux, ou présentant des troubles addictifs, pour lesquelles il apparaît qu'il y a un manque de places

De ce fait et de ce postulat de départ, nous projetons de nous orienter vers des personnes isolées ou en couple, avec ou sans animaux, mais avec une autonomie adaptée au modèle type de prise en charge LHF et désireuse de s'inscrire dans un projet de cohabitation.*

Spécificités du public : **

- Un parcours chaotique fait d'une répétition de ruptures, d'abandons, d'échecs (rupture familiale, rupture conjugale, sortie de prison, sortie de dispositif ASE, rupture professionnelle, expulsion locative ...).
- Un lien social délité et un relatif isolement vis-à-vis des ascendants qui se doublent d'un isolement vis-à-vis des descendants.
- Très souvent exclues des dispositifs et structures du fait de leurs problématiques et/ou de leur comportement et de l'inadaptation du cadre trop rigide voire trop coercitif des structures.
- Une pauvreté monétaire.
- Une santé dégradée, des fragilités psychiques et somatiques importantes, conséquences de leurs parcours précaires.
- Une dépendance aux toxiques (alcool, drogues).
- Parfois une importante perte d'autonomie.

4.2.Mode d'orientation et procédure d'admission

Mode d'orientation:

La relation avec les acteurs de la veille sociale (accueil de jour, équipe de rue, de prévention spécialisée) est privilégiée afin d'identifier les personnes les plus en ruptures et dites “hors circuit” qui pourront nous être orientés.

* P.32 Logement D'abord - Nicholas Pleace - Document d'étude de la Dihal et Feantsa

** P.9 l'accès à l'habitat des personnes sdf en situation de grande précarité. recommandations, Fondation Abbé Pierre, février 2013

Les personnes repérées ou désireuses de candidater pourront être orientées via les Services Intégrés d'Accueil et d'Orientation (SIAO). La possibilité est également laissée à une personne de présenter d'elle-même sa demande d'intégrer la structure, via le travailleur qui l'accompagne voire par une candidature directe.

Il n'y a pour le moment aucun document type de candidature établi, cet outil devrait être mis en place en amont de l'ouverture, mais son utilisation ne saurait être une condition sine qua non.

Procédure d'admission:

Ce sont les professionnels de la structure, avec un ou des membres de l'association gestionnaire, qui recevront les candidats en entretien préparatoire à une éventuelle admission accompagnée d'une visite sur site.

Les candidatures seront ensuite présentées en commission d'admission réunissant les membres du bureau de l'association, les intervenants socio-éducatifs de la structure, des représentants des personnes déjà accueillies. Cette commission d'admission aura pour rôle de valider les orientations et de décider des entrées. Les directions de la Délégation Départementale de la Cohésion Sociale et des solidarités de l'eurométropole de Strasbourg pourront y assister et seront tenues informées des décisions de la commission. Toute entrée ou sortie sera ainsi signifiée aux financeurs ainsi qu'à la veille sociale.

Les candidats retenus seront tenus informés dès l'issue de la commission, à l'inverse toute candidature ajournée ou refusée sera notifiée et justifiée par écrit.

Concernant les personnes souffrant d'une pathologie psychique, d'un handicap sévère et/ou d'une addiction forte, elles pourront être admises sous réserve d'un principe d'équilibre du groupe et d'une volonté exprimée de s'inscrire dans des démarches d'accompagnement et de suivi médico-social.

5.Fonctionnement et prise en charge

5.1.Fonctionnement

Dans l'esprit initié par le Plan d'Action Renforcé pour les personnes Sans Abris, la structure sera ouverte en continu (24/24H et 7/7J) via une veille nocturne souhaitable au démarrage du projet. Par la suite un système d'astreinte entre les résidents et l'association gestionnaire pourra être mis en place.

Ayant pour rôle de veiller au cadre réglementaire et au respect de l'esprit du projet initial, les conditions et règles de fonctionnement seront dans un premier temps posées par l'association gestionnaire. Elles comprendront la participation à la vie quotidienne, les principes de base de la vie en collectivité (respect du lieu, respect des personnes) visant à la bonne intégration progressive.

En outre, ce « lieu de vie » se voulant innovant, le règlement de fonctionnement pourra être amendé via le comité des résidents dans le but de développer l'appropriation du lieu et la notion de vie commune de la part de ces derniers. Ainsi, les modalités de fonctionnement interne du lieu pourront être modifiées par l'association, en co-construction avec les bénévoles et les résidents (Cf Statuts).

5.2.Modalités de prise en charge

Une convention d'occupation précaire sera signée entre l'association et le résident pour une période initiale de 3 mois. À chaque renouvellement de convention d'occupation un point de situation sera réalisé avec la personne, en rapport à son intégration dans le lieu de vie, à son évolution individuelle, à son projet et au temps dont elle aura besoin pour réaliser ses objectifs.

Partant de ce postulat la durée de présence ne peut être limitée. L'esprit même de ce projet étant « de prendre le temps » et de permettre au résident d'en disposer afin d'être à l'initiative de son propre parcours et atteindre l'autonomie. Le rôle de l'ensemble des intervenants sera de favoriser la remobilisation de chacun des résidents pour susciter l'émergence d'une initiative et d'un projet personnel ou la poursuite d'un projet d'insertion librement consenti.

La convention d'occupation précaire pourra prendre fin avant la date d'échéance à la demande écrite de la personne qui sera invité à être entendu par deux membres de l'association gestionnaire. Elle pourra également prendre fin en cas de manquement grave d'un résident au règlement de fonctionnement ou en cas d'acte grave envers un autre résident ou toute autre personne au sein de la structure.

Une participation financière (au moins 10% des ressources) sera demandée à chaque résident sous réserve de ressources. Il est envisagé de proposer une caution de 100 euros/pers. Cette dernière pourra être versé en plusieurs fois. Elle sera restituée à la sortie du résident.

6.La vie quotidienne

6.1.La vie en communauté

La vie quotidienne sera organisée par et avec les résidents, avec l'idée d'aller vers l'autonomie. L'autogestion du groupe sera développée via la possibilité pour chacun de faire des propositions au collectif, avec l'idée qu'une dynamique qui vient des personnes accompagnées fonctionnera mieux que si l'impulsion vient d'un tiers. Le tiers devient ici une personne ressource qui soutient la mise en oeuvre des dynamiques positives et des initiatives.

Le rapport entre les intervenants associatifs et les résidents seront pensés pour être au maximum horizontaux. Les professionnels de la structure auront eux aussi comme fonction de participer à la vie de la structure, avec un rôle de soutien aux personnes qui y vivent. Les aidants divers (salariés/bénévoles) étant là pour apporter les outils à l'autonomisation; entendre les demandes plus techniques, les faire remonter et faire de la médiation si le besoin se fait se ressentir.

L'idée principale et novatrice est de s'appuyer sur les capacités des usagers et leur aptitude à fonctionner mutuellement (co-apprentissage par les pairs) tout en leur mettant à disposition les outils en cas de lacune. Les bénévoles auront eux même la possibilité de participer à un groupe d'analyse des pratiques, avec la supervision d'un professionnel du secteur sanitaire et social extérieur à la structure.

Une identification collective des besoins (hygiène, alimentation, ménage, linge...) sera réalisée dès le démarrage, puis affinée au fur et mesure de la vie de la structure. Il s'agira alors d'y répondre en développant une organisation collective des tâches avec des outils adaptés à chacun selon ses possibilités.

Régulièrement, l'animateur social prendra du temps pour faire le bilan individuellement avec chacun des résidents, en vue d'évoquer les points à améliorer pour viser au bon fonctionnement du collectif. Il prendra aussi du temps en groupe pour travailler sur le « vivre ensemble » et le bien être de chacun.

Une attention particulière est portée à la constitution du groupe de résidents (identification des rôles et des positions dans le groupe) en étant vigilant aux groupes préexistants. En effet une dynamique de groupe positive est la clef de voûte indispensable à la bonne marche du lieu de vie.

La dimension interculturelle est souvent négligée dans la dynamique de groupe. Habiter, se restaurer, se laver sont des habitus relevant de l'intime où les aspects culturels sont forts. Il s'agit de ne pas les occulter et d'en faire si nécessaire l'objet d'une formation particulière.

6.2. Le conseil des résidents

L'un des axes de ce projet repose sur le fait que le mode de décision est collégial et que chaque résident puisse s'exprimer et donner son avis sur le fonctionnement de la structure et du collectif.

Pour ce faire, l'association gestionnaire et les salariés devront mettre en place un « conseil des résidents » qui se réunira de manière régulière et autant que nécessaire, pour faire le point sur la vie quotidienne et le fonctionnement de la structure. Le cadre et la forme de ce conseil de résident sera à construire, nous pourrons nous appuyer sur la FNARS et son expérience des conseils consultatifs des personnes accompagnées.

Le mode de fonctionnement du conseil pourra être ritualisé autour d'une organisation avec des rôles attribués aux personnes (ex : secrétariat), en utilisant des méthodes participatives favorisant l'émergence des paroles de chacun. Ces temps favorisent la possibilité d'échanger sur ce qui est important pour chacun dans la vie collective et seront l'occasion de faire des propositions amélioratives. Il y aura une auto régulation par les pairs avec l'appui des outils de médiation, une possibilité de se faire des reproches, avec pour idée qu'on pointe un comportement et non une personne. La prise de décision durant ces conseils sera collective et devra être au maximum au consensus et à minima à la majorité.

6.3. Aménagement des lieux et de l'espace

L'aménagement du lieu de vie sera en fonction des locaux mis à disposition. L'idée première est que la construction du lieu de vie se fasse avec et par les personnes, qu'il s'agisse de la décoration, de l'aménagement des pièces, de l'organisation de la vie collective, etc. Des espaces collectifs seront à aménager en concertation (dont une cuisine) avec l'aide de l'association gestionnaire qui veillera à y associer les résidents.

L'objectif est que la personne intègre et s'approprie son lieu de vie, qu'elle se responsabilise à sa gestion et qu'elle se légitime, afin de passer de la notion de logement temporaire à celle d'habitat pérenne. De la même manière, nous pensons qu'un cadre co-construit sera davantage respecté qu'une situation imposée de fait.

Conclusion

Tout d'abord, le simple fait de la mise à l'abri entraînera une amélioration des conditions de vie pour celles et ceux qui en bénéficieront. Appuyé par les résultats de l'expérimentation « Un chez soi d'abord », nous, nous attendons à une amélioration des conditions sanitaires et sociales des résidents pouvant les amener à raccrocher à un suivi plus institutionnel. Dans ce cadre, nous souhaitons compléter notre action en associant des professionnels à une démarche de recherche sociologique, épidémiologique et sanitaire. À travers une méthodologie qualitative et quantitative, nous entendons témoigner objectivement des bénéfices potentiels de notre démarche pour ces personnes ainsi que pour la société.

Annexe IV : L'organigramme

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président
Vincent Faucheux

Le Vice-Président
Aurélien Klopp

Le Trésorier
Guillaume Dourousseau

La Vice-Trésorière
Laurane Détolle

La Secrétaire
Gabrielle Ripplinger

Assesseur
Gabrielle Clar

LES SALARIE.E.S

Coordinateur
Guillaume Keller-Ruscher

Intervenante sociale
Léna Malo

LES BENEVOLES

LES HABITANT.E.S

Annexe V : Questionnaire aux habitant.e.s

Bonjour à tous !

Afin de nous permettre toujours plus d'améliorer notre fonctionnement et d'être au plus près de vos besoins, nous vous encourageons à répondre à ce questionnaire.

De plus, l'Assemblée Générale de l'association se déroulera le 20 mars 2020 et nous souhaiterions avoir votre avis sur plusieurs aspects (la vie quotidienne, les locaux, le suivi dans les démarches...) afin d'appuyer vos envies, vos désirs et vos projets lors de cette réunion.

Ce questionnaire est anonyme. Toutefois, si vous souhaitez de l'aide pour le remplir ou si vous avez des questions, nous restons à votre disposition. N'hésitez pas à commenter votre réponse à côté si vous en ressentez le besoin.

INFORMATIONS GENERALES

- Quel âge avez-vous ?

.....

- Depuis combien de temps avez-vous emménagé à L'Îlot ?

.....

LES LOCAUX

- Êtes-vous satisfait de la situation géographique de la maison ?

OUI

NON

Si non, pourquoi ?

.....

.....

- Les espaces collectifs (cuisine, salon, salles d'eau) vous semblent-ils adaptés, pratiques ?

OUI

NON

Si non, pourquoi ?

.....

.....

.....

- Les espaces personnels (chambres vous semblent-ils adaptés, pratiques ?

OUI

NON

Si non, pourquoi ?

.....
.....
.....

- Avez-vous aménagé votre espace personnel selon vos goûts ?

OUI

NON

Si non, pourquoi ?

.....
.....
.....

- La boîte aux lettres commune vous satisfait-elle ?

OUI

NON

Si non, pourquoi ?

.....
.....
.....

- Le local de stockage vous satisfait-il ?

OUI

NON

Si non, pourquoi ?

.....
.....
.....

LA VIE QUOTIDIENNE

- Êtes-vous satisfait du partage des tâches (ménage/collecte) ?

OUI

NON

Si non, pourquoi ?

.....
.....

- Êtes-vous satisfait par la présence des animaux ?

OUI

NON

Si non, pourquoi ?

.....
.....
.....

- Êtes-vous satisfait par la vie en collectivité ? (Entente avec les habitants / sécurité / temps partagés / activités...)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

- La régularité du conseil des habitants vous satisfait-il ? (2 fois par mois)

OUI

NON

Si non, pourquoi ?

.....
.....
.....

- L'organisation du conseil des habitants vous satisfait-il ?

OUI

NON

Si non, pourquoi ?

.....
.....
.....

- L'organisation et la régularité (tous les trois mois) du conseil des habitants obligatoire vous satisfait-il ?

OUI

NON

Si non, pourquoi ?

.....
.....
.....

LES SALARIES ET BENEVOLES

- La présence des travailleurs sociaux et le suivi social proposé vous satisfait-il ?

OUI

NON

Si non, pourquoi ?

.....
.....
.....

- Si addictions, vous sentez-vous accompagné(e) par l'équipe salariée ?

OUI

NON

Si non, pourquoi ?

.....
.....
.....

- Si problèmes de santé, vous sentez-vous accompagné(e) par l'équipe salariée ?

OUI

NON

Si non, pourquoi ?

.....

- La présence des bénévoles vous satisfait-elle ?

OUI

NON

Si non, pourquoi ?

.....
.....
.....

- Souhaiteriez-vous que L'Îlot se rapproche d'autres associations ?

OUI

Si oui, lesquelles ?

NON

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Classez ces éléments par ordre de priorité :

- Payer son loyer
- Trouver un travail
- Se soigner
- Sortir d'une addiction
- Participer à la vie collective
- Participer à des ateliers / activités
- Participer aux actions d'une autre association

- Le montant du loyer vous semble-t-il justifié ?

OUI

NON

Si non, pourquoi ?

.....
.....

- Avez-vous déjà connu une situation d'impayé ?

OUI

NON

- Êtes-vous à jour dans vos paiements ?

OUI

NON

.....
.....
.....

- Avez-vous la volonté de rester ?

OUI

NON

Si non, pourquoi ?

.....
.....
.....

- Avez-vous des projets en cours ? (Professionnels / personnels)

.....
.....
.....
.....

- Où vous voyez-vous dans 6 mois, 1 an ?

.....
.....
.....
.....

- Vous sentez-vous chez vous ? 1 = Oui parfaitement, 5 = Non pas du tout

1 2 3 4 5

- Vous sentez-vous bien ici ? 1 = Oui parfaitement, 5 = Non pas du tout

1 2 3 4 5

- Seriez-vous susceptible d'inviter des proches à venir vous rendre visite dans la maison ?

OUI

NON

Si non, pourquoi ?

.....
.....
.....

- Votre consommation (alcool, cigarette et/ou autre) a-t-elle augmenté depuis votre arrivée ?

- OUI elle a augmenté
- NON elle n'a pas changé
- Ma consommation est en baisse

- Avez-vous des idées pour améliorer le lieu de vie, l'organisation de l'association ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

- Avez-vous des idées de projets collectifs ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

- Avez-vous quelque chose à ajouter ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Merci d'avoir pris le temps de répondre à ce questionnaire.

Lorsque vous l'aurez complété, vous pouvez le remettre directement en main propre aux salariés de l'association ou le déposer dans la boîte aux lettres à côté du bureau si vous souhaitez rester anonyme ou si nous sommes absents à ce moment-là.

L'équipe de L'Îlot

Les actions de l'association l'Îlot sont possibles grâce au soutien financier de :

